



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2012-2013

Séance plénière du vendredi 21 juin 2013

Compte rendu

Sommaire

	Pages
<i>Excusés</i>	4
<i>Ordre du jour</i>	4
<i>Communications</i>	
<i>Rapport</i>	4
<i>Notifications</i>	4
<i>Examen des projets</i>	
<i>Projet de décret portant intégration de la dimension genre dans les lignes politiques de la Commission communautaire française</i>	
<i>Discussion générale</i>	4
<i>(Orateurs: M. Vincent Lurquin, rapporteur, Mme Viviane Teitelbaum, Mme Fatoumata Sidibé, M. Pierre Migisha, Mme Dominique Braeckman, Mme Olivia P'tito, M. Philippe Close et M. Christos Doulkeridis, ministre-président)</i>	
<i>Discussion des articles</i>	8
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 21 février 2013 entre la Communauté française et la Commission communautaire française en matière d'intégration et d'inclusion scolaire pour les jeunes en situation de handicap</i>	
<i>Discussion générale</i>	10
<i>(Orateurs: Mme Caroline Persoons, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Evelyne Huytebroeck, ministre)</i>	

Discussion des articles..... 11

Interpellations

- *Le devenir de la Haute Ecole Lucia de Brouckère*
de M. Eric Tomas
à M. Christos Doukeridis, ministre-président du gouvernement en charge du Budget et de l'Enseignement..... 11
(Orateurs: M. Eric Tomas et M. Christos Doukeridis, ministre-président)
- *Le futur transfert de l'enseignement de la Vlaamse Gemeenschapscommissie et à ses conséquences*
de M. Eric Tomas
à M. Christos Doukeridis, ministre-président en charge du Budget et de l'Enseignement..... 14
(Orateurs: M. Eric Tomas, Mme Françoise Dupuis et M. Christos Doukeridis, ministre-président)
- *L'évaluation de Brusselicious*
de M. Ahmed Mouhssin
à M. Christos Doukeridis, ministre-président en charge du Tourisme 16
(Orateurs: M. Ahmed Mouhssin et M. Christos Doukeridis, ministre-président)
- *Les suites de la résolution relative à l'autisme et le Plan autisme*
de Mme Caroline Persoons
à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées 18
(Orateurs: Mme Caroline Persoons, Mme Dominique Braeckman, M. Joël Riguelle et Mme Evelyne Huytebroeck)

Question orale

- *La réclamation de la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'homme contre l'Etat belge auprès du Comité européen des Droits sociaux pour violation des articles 13 à 16, ainsi que l'article 30 de la Charte sociale européenne révisée*
de M. Ahmed El Ktibi
à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées..... 21
(Orateurs: M. Ahmed El Ktibi et Mme Evelyne Huytebroeck, ministre)

Interpellations (suite)

- *Les déclarations du ministre-président de la Région bruxelloise relatives à la formation professionnelle*
de Mme Magali Plovie
à M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Formation professionnelle..... 22
(Orateurs: Mme Magali Plovie et M. Rachid Madrane, ministre)
- *Le concept de pôle de compétence et le secteur du non-marchand*
de Mme Magali Plovie
à M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Formation professionnelle..... 23
(Orateurs: Mme Magali Plovie et M. Rachid Madrane, ministre)

Question orale (suite)

- *Bruxelles-Tournage*

de M. Ahmed Mouhssin

à M. Rachid Madrane, ministre en charge de la Culture..... 25

(Orateurs: M. Ahmed Mouhssin et M. Rachid Madrane, ministre)

Question d'actualité

- *Les implications de la Commission communautaire française dans le Plan crèches*

de M. Pierre Migisha

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale..... 26

(Orateurs: M. Pierre Migisha et M. Rudi Vervoort)

Remerciements..... 28

Votes réservés

sur le projet de décret portant intégration de la dimension genre dans les lignes politiques de la Commission communautaire française..... 28

sur le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 21 février 2013 entre la Communauté française et la Commission communautaire française en matière d'intégration et d'inclusion scolaire pour les jeunes en situation de handicap..... 29

Clôture..... 29

Annexes..... 30

Présidence de M. Hamza Fassi-Fihri, président

La séance plénière est ouverte à 09h05.

*M. Michel Colson et Mme Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 7 juin 2013
est déposé sur le Bureau)*

M. le président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Anne-Sylvie Mouzon et Mme Béatrice Fraiteur, pour raisons de santé ;
- M. Alain Destexhe, Mme Gisèle Mandaila, M. Alain Hutchinson et M. Mahinur Ozdemir.

ORDRE DU JOUR

M. le président.- Au cours de sa réunion du vendredi 14 juin 2013, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 21 juin.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

RAPPORT

M. le président.- Le rapport de la commission des Affaires sociales relatif aux auditions sur la thématique des grossesses précoces a été transmis à l'ensemble des députés par courriel le 14 juin.

NOTIFICATIONS

M. le président.- Le parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

EXAMEN DES PROJETS

**PROJET DE DÉCRET PORTANT INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS
LES LIGNES POLITIQUES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

Discussion générale

M. le président.- L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret portant intégration de la dimension genre dans les lignes politiques de la Commission communautaire française [86 (2012-2013) n^{os} 1 et 2].

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Lurquin, rapporteur.

M. Vincent Lurquin (Ecolo), rapporteur.- J'ai l'honneur de vous présenter le rapport concernant l'intégration de la dimension genre dans les politiques de la Commission communautaire française. Le projet de décret a été discuté au sein de la commission du Budget le 3 juin et a été l'objet d'un débat que vous me permettrez de qualifier de très bonne tenue.

C'est bien sûr le ministre-président qui a ouvert ce débat avec, a-t-il dit, plaisir et fierté. Plaisir parce que cette thématique lui tient particulièrement à cœur. Fierté parce que ce n'est pas l'application de l'accord de majorité, mais bien la résultante de cette conviction qu'il a su faire partager à ses collègues du gouvernement d'avancer sans tarder sur ce thème.

Ce décret part du constat que les politiques s'adressent trop souvent sans distinction aux hommes et aux femmes, alors que leurs besoins sont, à l'évidence, différents.

L'approche intégrée de la dimension de genre est ancrée dans les instruments internationaux depuis près de trente ans. Le Conseil de l'Europe la définit comme étant "la réorganisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décisions, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques."

Le décret présenté par le ministre-président se calque sur l'ordonnance que le parlement bruxellois a adoptée en mars 2012. Il impose concrètement au gouvernement francophone bruxellois :

- de présenter dans l'accord de majorité les objectifs stratégiques du gouvernement pour réaliser l'égalité hommes/femmes dans toutes ses politiques ;
- de rédiger deux rapports sur les progrès enregistrés dans le courant d'une législature ;
- de définir les indicateurs de genre pertinents permettant de mesurer le processus d'intégration de la dimension du genre et la réalisation des objectifs politiques ;
- de rédiger une note de genre annexée à chaque projet de budget général. En guise de test, cette note sera déjà annexée au budget initial de 2014.

Une formation et un coaching des agents chargés d'établir les budgets sont déjà en cours. Un groupe de coordination sera également mis en place et assisté d'experts, tels ceux de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

La philosophie et l'objectif du décret, conclura le ministre-président, sont de contribuer de manière positive à la création d'une société plus égalitaire en termes de genre.

C'est Mme Viviane Teitelbaum qui a ouvert les interventions dans la discussion générale, en précisant d'entrée de jeu que le groupe MR souscrit aux objectifs du projet de décret, constatant que nombre d'améliorations ont eu lieu dans la reconnaissance de l'égalité femmes/hommes, même si, dit-elle, beaucoup reste à faire. Il faudra analyser en termes de genre chaque axe politique, chaque mesure politique dans tous les domaines. Il ne suffira pas de le dire, mais bien de le faire, et ce, avec ambition.

La budgétisation liée au genre implique une préparation, une décision, une mise en œuvre, et enfin une évaluation. Tous les acteurs doivent être impliqués dans ces quatre étapes. Mme Teitelbaum reste cependant sceptique quant aux rapports prévus en milieu et en fin de législature, ainsi qu'aux moyens affectés à la réalisation de ces budgets qui intègrent la dimension du genre.

Enfin, elle souhaite savoir ce qu'il en est des indicateurs et s'étonne de ce qu'ils aient été mentionnés dans les marchés publics. Elle rappelle cependant le soutien de son groupe à l'ensemble de ce décret.

Mme Braeckman indique que, pour le groupe Ecolo, tant le projet de décret que l'ordonnance régionale constituent d'excellents outils pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est d'autant plus vrai que des instruments de mesure vont être créés, ainsi que la budgétisation liée au genre.

Faisant le parallèle avec la Région bruxelloise, Mme Braeckman plaide en faveur d'une compétence d'égalité des chances inscrite également au sein du gouvernement de la Commission communautaire française. La députée s'interroge alors sur l'aspect obligatoire du test d'impact. Est-ce réaliste ?

Elle se réjouit cependant de voir ces outils inscrits dans une dynamique qualitative soutenue par la création d'un groupe de coordination. Elle conclut en espérant que les pouvoirs locaux suivront la même dynamique et souligne que les échevins des Finances sont bien sûr les bienvenus dans l'approche intégrée de la dimension de genre.

Pour le groupe PS, M. Emir Kir se réjouit de la future adoption du décret, tout en rappelant que bien des initiatives ont déjà été prises depuis des années. Il considère que la contrainte est nécessaire pour avancer dans cette problématique. Chaque membre du gouvernement aura la responsabilité de décliner la dimension du genre dans l'ensemble de ses compétences. Il considère que les rapports intermédiaires sont un objectif ambitieux, mais nécessaire et ajoute que le groupe PS apportera tout son soutien au projet de décret.

Les FDF également soutiennent l'initiative gouvernementale. Mme Sidibe considère que le décret permet d'intégrer l'ensemble des compétences de manière systématique, transversale et préventive. Dans cette démarche, trois étapes doivent être distinguées : la préparation, l'exécution, l'évolution-évaluation. La députée s'interroge sur le nécessaire accompagnement de cette démarche, notamment en termes de formation. Pour conclure, elle s'interroge sur la date d'entrée en vigueur du décret.

Pour le cdH, Mme Ozdemir s'interroge sur les conséquences du caractère obligatoire du test de genre et sur l'importance du travail nécessaire pour sa mise en œuvre. Elle tient à souligner le courage du gouvernement, qui a pris ses responsabilités en faisant appliquer le test dès janvier 2014.

Le ministre-président remercie l'ensemble des groupes politiques pour leur participation à la préparation du décret. Il répond à l'ensemble des questions posées en reprenant son intervention initiale et souligne une nouvelle fois l'importance sociétale de la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes et la nécessité de se doter des outils nécessaires pour avancer de manière significative.

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des douze membres présents.

(Applaudissements)

M. le président. - La parole est à Mme Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR). - Les inégalités de genre sont encore bien présentes en Europe, en Belgique et en Région bruxelloise. L'exemple le plus frappant est celui du monde du travail, comme le démontre le nouvel index de l'Institut européen pour l'égalité des chances de Vilnius.

La Belgique y obtient un taux d'égalité de 66,4%, plus bas que la moyenne européenne de 69%, et ce, tant pour le taux d'emploi que pour la durée d'emploi dans une carrière, en termes de salaires ou de risque de paupérisation. Ces inégalités sont présentes à tous les niveaux.

Mais ce n'est pas seulement dans le monde du travail qu'un effort doit être consenti : la répartition du temps en est un autre exemple criant. L'accès aux postes de pouvoir, pour lequel la Belgique est également proche de la moyenne européenne, reste très défavorable aux femmes dans des domaines tels que la finance, la culture, la santé, la mobilité ou la sécurité.

C'est pourquoi l'égalité entre les hommes et les femmes doit être intégrée, dans tous les domaines et à chaque étape, par les acteurs impliqués dans la mise en place des politiques.

Et dans ses politiques d'approche intégrée de la dimension de genre ou de la budgétisation liée au genre, notre Région n'est pas en avance non plus. Elle en est encore à lutter contre les stéréotypes sexistes et les violences faites aux femmes - ce qui est une bonne chose en soi -, mais en termes de recherche, de statistiques, de promotion de l'égalité à côté de la diversité, elle peut mieux faire.

C'est pourquoi le groupe MR souscrit pleinement aux objectifs du présent projet de décret déposé par le gouvernement et qui concerne l'intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région bruxelloise.

Toutefois, nous voulons rappeler l'ampleur de la tâche. Il s'agit en effet d'une approche transversale, mais surtout systématique. Chaque lancement d'une politique devra faire l'objet d'une analyse selon le genre, d'un plan d'action, d'une mise en œuvre, d'un suivi et d'une évaluation. Cela implique qu'une formation soit dispensée à tout acteur décisionnel et membre du gouvernement pour que, dans chaque dossier, l'on puisse identifier l'impact d'une politique publique sur la situation respective des femmes et des hommes.

J'insiste sur l'importance d'une telle formation, car même pour une échevine des Finances motivée, il n'est pas facile de transposer ces principes dans les articles budgétaires et d'en mesurer l'impact.

Par exemple, l'Autriche, qui est à la pointe à ce sujet, a choisi quatre ministères en guise de test pour mesurer l'impact de ces politiques, avec l'implication du ministre des Finances. Pour pouvoir avancer, il faut mesurer.

Je voudrais rappeler aussi qu'il est important que les statistiques que les services publics bruxellois et les organismes d'intérêt public bruxellois produisent, collectent et commandent dans leur domaine d'action, soient ventilées par sexe et que des indicateurs de genre soient établis plus systématiquement. Trop souvent encore, certaines administrations rechignent à le faire ou minimisent l'importance de telles statistiques.

En ce qui concerne les rapports annuels que devront rendre les membres du gouvernement à l'Assemblée réunie, je pense que le rythme imposé au gouvernement bruxellois n'a pas pu être tenu. La nouvelle ordonnance l'a d'ailleurs modifié. Je me demande donc en quoi ces mêmes personnes pourront accélérer la cadence dans ce cas précis. Il est parfois préférable de se donner suffisamment de temps pour réaliser certains projets.

Concertant les marchés publics, j'ai bien entendu que vous tâtonniez encore, mais que l'idée est d'effectuer les choix non pas sur la base des critères de genre, mais plutôt sur la base des montants affectés à ces politiques. Je pense qu'il ne faut pas rendre les procédures de marchés publics encore plus lourdes et difficiles, mais il est toujours possible d'intégrer des critères dans les cahiers des charges, car finalement on le fait pour d'autres raisons aussi.

La budgétisation liée au genre, c'est la prise en compte systématique de la dimension de genre dans la définition et la mise en œuvre des politiques. Elle s'inscrit dans le cadre du principe de bonne gouvernance et contribue donc à renforcer la qualité, l'efficacité, la cohérence et la transparence des politiques publiques, en tenant compte du critère de l'égalité homme/femme.

Comme nous l'avons dit en commission, et malgré les quelques difficultés et incertitudes, le groupe MR apportera son soutien au projet d'ordonnance présenté aujourd'hui.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. le président.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Le genre est la construction sociale des notions de "féminin" et de "masculin" et ne doit pas être confondu avec celle de "différence des sexes" qui découle de caractéristiques biologiques.

C'est donc au travers de cette notion de genre qu'il faut travailler à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, à tous les niveaux et par le biais de tous les acteurs impliqués dans la mise en place des politiques.

Cela repose sur une stratégie : celle de l'approche intégrée de la dimension de genre. Celle-ci a pour but de comparer la situation des femmes et des hommes concernés, d'identifier les éventuelles inégalités entre les sexes, de ne pas générer d'éventuelles inégalités entre les hommes et les femmes et de veiller à réduire, voire à éliminer les inégalités existantes.

Après l'adoption par le gouvernement fédéral en janvier 2007, ainsi que par la Région de Bruxelles-Capitale en mars 2012, d'une législation intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques, et ce, conformément aux recommandations émises lors de la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 1995, nous ne pouvons que nous réjouir de ce projet de décret, en espérant que les avancées en la matière seront moins timides que celles notifiées actuellement aux niveaux régional et fédéral.

Les FDF sont très attachés à l'égalité entre hommes et femmes et nous soutenons de manière préventive, transversale et systématique, ce projet portant l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des compétences de la Commission communautaire française.

Ces compétences touchent à l'humain au travers de matières très importantes comme la culture, l'enseignement, la santé, les services ambulatoires, les personnes en situation de handicap, la cohésion sociale, la formation et le troisième âge, ainsi que l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, le sport,... La dimension de genre est véritablement pertinente dans le cadre de ces nombreuses compétences de la Commission communautaire française.

Si de nombreux progrès ont été accomplis en matière d'égalité hommes/femmes, il reste néanmoins encore beaucoup de chemin à parcourir.

Ce texte est une avancée importante qui complète les dispositifs existants et répond aux revendications émises depuis de nombreuses années par le monde associatif qui milite en faveur des droits humains, de manière à ce que la notion de genre traverse l'ensemble des politiques, compétences, mesures et actions, et ce, à tous les niveaux de pouvoir.

Ce projet de décret préconise d'inventorier les politiques en fonction du genre. Pour ce faire, il est fondamental de récolter systématiquement des données statistiques, d'analyser les situations vis-à-vis desquelles il faut agir et de déterminer les politiques mises en œuvre ou qui doivent l'être, d'analyser les politiques en fonction de leur impact sur le genre en termes de discriminations, d'évaluer et réadapter si nécessaire en fonction des résultats obtenus.

Au niveau du budget, il convient d'élaborer une budgétisation liée au genre et qui soit lisible, d'intégrer le genre dans la préparation des budgets, d'identifier dans le budget les montants alloués aux politiques en matière d'égalité entre hommes et femmes et d'opérer un classement des dépenses budgétaires selon qu'elles soient neutres ou spécifiquement liées au genre.

Je pense ici au monde associatif et à toutes les associations qui luttent contre les violences familiales et intrafamiliales, et ce, en matière d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement et de post-hébergement. Je pense également aux centres de planning familial qui sont véritablement importants en la matière.

Il faut examiner dans quelle mesure il est possible de définir les dépenses budgétaires selon le genre. Pour certaines, dont celles liées par exemple au sport, à la culture ou aux maisons médicales, c'est difficile. Il faut réfléchir aux domaines que l'on peut définir selon le genre. Cela doit en tout cas faire l'objet d'une réflexion systématique.

Il sera important, lors du futur débat budgétaire, d'avoir un aperçu des conséquences directes et indirectes des décisions sur les femmes et les hommes. Il faudra aussi veiller à l'égalité des chances dans les procédures de passation des marchés publics, dans l'octroi de subsides, mais également dans l'élaboration des plans stratégiques, des contrats de gestion et des campagnes de sensibilisation.

La notion d'approche intégrée de la dimension de genre et de budgétisation liée au genre est complexe, encore méconnue, et nécessite des formations et du coaching à l'intention des agents, fonctionnaires, mandataires, y compris les députés. Je pense que nous aurons besoin d'une aide pour nous éclairer sur l'approche de la dimension de genre. Il faudra sensibiliser et former tous les acteurs impliqués dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, dans les administrations, les associations, etc., en tenant compte de la surcharge de travail que cela va entraîner. Il s'agit d'une tâche ardue, de longue haleine. Le fait d'examiner l'impact, éventuellement différent pour les femmes et les hommes, de toute mesure politique envisagée doit devenir un réflexe, un automatisme pour chaque agent impliqué dans les différentes phases du cycle politique.

La population n'est pas un groupe homogène et les politiques ne peuvent s'adresser de manière indifférenciée aux hommes et aux femmes. Dans ce sens, l'approche intégrée de la dimension de genre contribue à renforcer la bonne gouvernance, la qualité, l'efficacité, la cohérence et la transparence des politiques publiques.

Nous attendons donc avec impatience la première note de genre qui sera jointe au budget en septembre. Nous serons attentifs aux lignes budgétaires qui seront dégagées

spécifiquement pour cette dimension de genre, que nous saluons de toutes nos voix.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à M. Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- Le projet de décret portant intégration de la dimension de genre dans les politiques de la Commission communautaire française découle de la mise en œuvre du concept d'approche intégrée de la dimension de genre. Ce concept révolutionnaire, validé pour la première fois en 1995 à la Conférence de Pékin, est une stratégie qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société en intégrant la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques. Cela implique, pour ce qui nous concerne aujourd'hui, que le gouvernement de la Commission communautaire française va devoir tenir compte dans toutes ses compétences de l'aspect du genre et élaborer des mesures spécifiques et concrètes pour aboutir à une politique beaucoup plus égalitaire en la matière.

Si le concept d'égalité des femmes et des hommes est bien consacré dans la Constitution, les projets politiques ainsi que toutes les actions et mesures exécutées et entreprises dans le cadre de cette politique entretiennent et reproduisent encore trop souvent cette séparation rigide des rôles, dont de nombreux aspects sont ressentis, dans l'esprit de notre époque, comme inégaux et inacceptables.

L'approche intégrée de la dimension de genre permet d'intégrer, a priori, la dimension de genre en vue de corriger les inégalités existant entre hommes et femmes. Le présent décret impose l'obligation d'une note d'orientation sur le genre à chaque projet de budget général des dépenses ainsi que la présentation, à chaque début de législature, des objectifs du gouvernement visant à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mais ce n'est pas tout : pour notre groupe, l'originalité de ce décret tient dans le fait qu'il va bien plus loin qu'une simple déclaration d'intention. En effet, plusieurs mesures sont à souligner, notamment que, pour chaque projet d'acte législatif ou réglementaire, les membres du gouvernement seront tenus d'établir un rapport d'évaluation de l'impact du projet sur les situations respectives des femmes et des hommes.

Notre groupe se réjouit particulièrement de l'aboutissement de ce décret, d'autant qu'une partie du mérite en revient à Mmes Fremault et De Pauw, qui avaient initié une ordonnance en ce sens au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

J'ai bien dit une partie !

L'égalité entre les hommes et les femmes est encore loin d'être acquise. Néanmoins, chaque pas accompli dans cette direction est un pas de plus, décisif et déterminant, que nous accueillons avec une certaine satisfaction.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à Mme Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Le groupe Ecolo salue le fait que le gouvernement se donne les moyens de rencontrer ses objectifs d'égalité, non par la création d'instruments, parce qu'ils existaient déjà, mais par la concrétisation d'instruments, tels que la récolte des données qui devront systématiquement être classées selon le genre ou la budgétisation liée au genre.

Il s'agit d'objectifs impliquant tous les ministres régionaux dans le champ de leurs compétences régionales ou communautaires. La cohérence avance d'autant plus que la

Commission communautaire française est compétente pour des politiques qui ont particulièrement beaucoup à exprimer à partir d'une lecture liée au genre.

Le décret impose l'intégration de la notion de genre dans tous les textes et dans les budgets à travers le test de genre, qui se concevra en toute logique en bonne concertation avec le secrétaire d'État responsable de l'Égalité des chances à la Région.

Gageons qu'au niveau bruxellois, nous avancerons plus vite qu'au niveau fédéral. Ce dernier devait se montrer pionnier en la matière, puisque la loi date de 2007, mais je n'ai pas d'écho qu'il avance vite. Pourtant, le chemin de l'égalité est encore long, comme en témoigne le contenu des auditions réalisées dans les différents comités d'avis d'égalité entre les femmes et les hommes.

Il sera pour ce faire nécessaire de récolter des données plus fines. Cela signifie davantage de travail pour les administrations et les associations qui ne les intègrent pas encore dans leurs rapports d'activités. Vous l'avez dit, M. le ministre-président, l'éventuelle surcharge de travail pour l'administration et les associations n'est pas inexistante, mais, quoi qu'il en soit, il doit s'agir d'une priorité.

Il conviendra donc d'établir une certaine hiérarchisation dans les tâches et actions des uns et des autres, et notamment via un soutien aux fédérations. Il faudra une correspondance dans le temps entre la récolte des données liées au genre et une simplification administrative. On opérera ainsi un certain rééquilibrage en évitant d'alourdir des tâches et en ôtant ce qui présente peu d'intérêt. Il y a du travail en la matière.

Cela dit, que l'on parle de budgétisation liée au genre ou de test de genre, il sera nécessaire de sortir du volet quantitatif, même s'il constitue une base primordiale. Je me réjouis de ce que l'on inscrive ces outils dans une dynamique qualitative. En effet, à partir de ces données liées au genre, on va pouvoir se poser les bonnes questions et s'interroger sur les politiques à mettre en place pour accroître l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour ces aspects qualitatifs, vous avez évoqué le soutien de l'association Gender at work, qui va soutenir les associations et l'administration. L'approche intégrée de l'égalité des genres nécessite formations et coachings parce qu'elle n'est pas facile. Il faut accompagner les uns et les autres dans la bonne direction.

L'entrée en vigueur du décret, prévue en janvier 2014, laisse assurément entrevoir un budget 2015 attentif au genre. Vous avez cependant rappelé que "qui peut le plus, peut le moins". Le budget 2014 pourra donc poser les premiers jalons d'une lecture en fonction du genre. L'administration pourra ainsi se rôder et détecter d'éventuelles difficultés.

Lorsque nous avons analysé le projet en commission, les arrêtés d'exécution n'étaient évidemment pas encore rédigés. Vous aviez alors évoqué une concertation à organiser avec le cabinet de M. De Lille. Il serait donc intéressant de connaître votre calendrier, étant donné qu'il aura un impact sur les travaux budgétaires qui vont démarrer relativement tôt à la prochaine rentrée.

La Région possède un ministre de l'Égalité des chances. Je forme dès lors le vœu qu'à l'occasion de la nouvelle législature, on crée une charge ministérielle nouvelle et que l'on continue d'allouer à l'administration les budgets nécessaires pour le soutien aux associations. Si la notion d'égalité est nommément citée, un ministre devra rendre des comptes sans que les autres membres du gouvernement ne soient pour autant dispensés d'une approche liée au genre dans leurs compétences.

Pour conclure, je précise que nous soutenons ce projet et je souhaite qu'il fasse école, malgré la difficulté de l'exercice, auprès des autorités locales, dans l'établissement des budgets et dans la réflexion sur les politiques menées. En effet, du chemin reste à parcourir pour atteindre l'égalité à tous les niveaux concernés.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à Mme P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Je tiens, au nom du groupe PS, à applaudir cette initiative, que nous allons évidemment soutenir. Nous nous joignons aussi à Mme Teitelbaum au sujet des difficultés évoquées quant à sa mise en pratique, d'autant que je serai sans doute confrontée, dans quelques semaines, à la nécessité d'appliquer cette mesure au domaine des formations.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à M. Close.

M. Philippe Close (PS).- Je constate que l'une des dernières interventions de Mme P'tito au parlement de la Commission communautaire française concerne l'approche intégrée de la dimension de genre : voilà qui clôt en beauté un cycle, avant le commencement d'un autre.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président.- Je voulais me joindre à ces interventions en remerciant tout d'abord l'ensemble des groupes, tant dans la majorité que dans l'opposition, pour leur soutien à ce texte.

Ainsi que plusieurs d'entre vous l'ont souligné, ce texte nous met face à nos responsabilités. Surtout au sein de cette assemblée, nous sommes habitués à des discours extrêmement généreux, volontaristes quant à la nécessité d'une égalité entre les femmes et les hommes. Cependant, si l'on ne passe pas le cap d'aller dans le concret, si nous ne relevons pas nos manches pour étudier comment rendre cette égalité effective, nous en resterons à l'incantatoire et nous constaterons encore pendant des années que la situation doit s'améliorer, alors que nous pouvions déjà agir aujourd'hui.

Comme l'a relevé Mme Teitelbaum, il ne suffit pas de le dire ; encore faut-il le faire. Il faut reconnaître que ce n'est pas évident : nous n'avons pas de mode d'emploi qui nous décrit exactement quelles sont les démarches et étapes par lesquelles il faut passer pour y parvenir. Cependant, ce n'est pas parce que c'est très difficile ou complexe qu'il ne faut pas s'impliquer.

Au contraire : il faut avancer et se donner les moyens d'être concret. Il faut procéder de manière systémique, responsabiliser tout le monde, obtenir des informations, les analyser, évoluer dans chacun des domaines et évaluer chacune des étapes. En outre, il est indispensable de soutenir celles et ceux qui seront là, à un endroit ou à un autre, pour pouvoir apporter leur pierre à cet édifice.

Qui peut agir ? Les administrations et les fonctionnaires ainsi que les associations qui, recevant des subsides, doivent pouvoir donner des informations à ceux qui les subventionnent afin que ces derniers puissent évaluer correctement leur affectation et l'impact sur la construction d'une société égalitaire. Cette dernière constitue un objectif démocratique qui doit être partagé par tout le monde. C'est bien dans cette direction que nous nous inscrivons.

Allons-nous plus ou moins loin que d'autres institutions ? Nous y allons en tout cas. D'ailleurs, dans ce domaine, tant mieux s'il y a un peu de concurrence. J'espère que cela donnera à d'autres l'envie de faire mieux que nous. J'espère que les autres niveaux de pouvoir - le niveau fédéral, les communes, d'autres Régions - se diront que la Commission communautaire française est en train d'avancer dans ce domaine et que, vu le caractère porteur de ce dernier, ils doivent également procéder à des actions pour aller encore plus loin et plus vite que la Commission communautaire française. Ce serait merveilleux ! Cette concurrence est absolument saine.

J'espère que, par le biais de ce que nous réalisons, nous serons dans une position nous permettant de construire un savoir-faire, une espèce de mode d'emploi interactif qui doit être complété par l'expérience des autres et permettre à notre société de paraître cohérente quand elle se veut exemplaire en matière d'égalité.

Au moins pour les années à venir, nous devrions, pour nos enfants et la jeunesse, être en mesure de faire en sorte qu'ils ne doivent plus venir dans ce type d'assemblée tenir des discours incantatoires. Il faut que cette égalité soit à ce point évidente qu'il devienne inutile d'en débattre entre nous.

Je suis conscient de ce qu'il reste énormément d'étapes et qu'il faudra évaluer le travail réalisé et l'améliorer. Je suis persuadé que les uns, les unes et les autres contribueront à cet effort.

J'en profite aussi pour féliciter Mme P'tito pour ses nouvelles fonctions et lui souhaiter bon vent. J'espère qu'elle pourra elle aussi, dans le domaine important de la formation professionnelle, contribuer à rendre la société plus égalitaire. Je sais que cela entre dans ses intentions.

Je la remercie également pour le travail qu'elle a réalisé au sein de cette assemblée et d'autres assemblées pour une société plus juste, avec une sensibilisation très forte en faveur de celles et ceux qui ont le plus besoin d'un coup de pouce des pouvoirs publics.

(Applaudissements)

M. le président.- La discussion générale est close.

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Article premier

Le présent décret règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci.

Il transpose partiellement la directive 2006/54/CE relative à la mise en œuvre du principe d'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail de ladite directive.

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Le Collège de la Commission communautaire française veille à la mise en œuvre des objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les Femmes tenue à Pékin en septembre 1995, et plus particulièrement à l'intégration de la dimension de

genre dans l'ensemble des politiques, mesures, préparations de budgets ou actions qu'il prend et cela, en vue d'éviter ou de corriger d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes. à cette fin, il présente en début de législature les objectifs stratégiques qu'il entend réaliser.

Les crédits relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes sont identifiés par programme dans une note de genre annexée à chaque projet de budget général des dépenses.

Le Collège de la Commission communautaire française développe une méthode permettant d'intégrer la dimension de genre dans l'ensemble du cycle budgétaire.

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Chaque Membre du Collège intègre la dimension de genre dans toutes les politiques, mesures et actions relevant de ses compétences. à cet effet :

- 1° il ou elle veille à la mise en œuvre des objectifs stratégiques fixés à l'article 2, paragraphe 1er, et de l'intégration de la dimension du genre dans tous les nouveaux plans de gestion, dans tous les nouveaux contrats de gestion ainsi que dans tout autre instrument de planification stratégique des directions d'administration, des services à gestion séparées et des organismes d'intérêt public qui relèvent de sa compétence. à cette fin, il ou elle approuve les indicateurs de genre pertinents permettant de mesurer le processus d'intégration de la dimension de genre et la réalisation des objectifs stratégiques;
- 2° pour chaque projet d'acte législatif ou réglementaire, il ou elle établit un rapport d'évaluation de l'impact du projet sur la situation respective des femmes et des hommes;
- 3° il ou elle veille, dans le cadre des procédures de passation des marchés publics et d'octroi de subsides, à la prise en compte de l'égalité des femmes et des hommes et à l'intégration de la dimension de genre.

Le Collège de la Commission communautaire française peut établir le modèle de rapport d'évaluation de l'impact visé à l'alinéa 1er, 2°.

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Outre les mesures contenues à l'article 3 du présent décret, chaque membre du Collège veille, dans les domaines relevant de ses compétences, à ce que les statistiques que les directions d'administration, les services à gestion séparée et les organismes d'intérêt public produisent, collectent, et commandent dans leur domaine d'action soient systématiquement ventilées par sexe et que des indicateurs de genre soient établis si c'est pertinent.

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Le Collège transmet à l'Assemblée de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale un rapport intermédiaire et un rapport de fin de législature sur

la politique menée conformément aux objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les Femmes tenue à Pékin en septembre 1995. Ces rapports intègrent les progrès enregistrés en matière d'intégration de la dimension de genre et la politique spécifique d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport intermédiaire porte sur le suivi des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs stratégiques fixés à l'article 2 en décrivant les éventuelles difficultés rencontrées et les propositions envisagées pour remédier à ces obstacles.

Il est transmis à l'Assemblée dans un délai de 60 jours suivant le dépôt du deuxième projet de budget général des dépenses de la législature en cours.

Le rapport de fin de législature est une note de diagnostic comparant la situation en début de législature avec celle existant à la fin de la législature. Il est transmis à l'Assemblée dans un délai de 60 jours suivant le dépôt du cinquième projet de budget général des dépenses.

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Aux fins d'assurer la mise en œuvre du présent décret, il est institué un groupe de coordination composé de représentants de chaque Membre du Collège, de représentants des services du Collège et de représentants des organismes d'intérêt public de la Commission communautaire française.

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

Le Collège désigne au sein des Services du Collège la (les) personne(s) chargée(s) de l'accompagnement et du soutien du processus d'intégration de la dimension de genre dans les politiques, mesures ou actions publiques.

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Personne ne demandant la parole, l'article 7 est adopté.

Article 8

Le Collège détermine les modalités d'exécution du présent décret, en particulier afin de préciser certaines règles de forme et de fond à respecter lors de l'élaboration des rapports visés à l'article 5, d'assurer un niveau de formation minimale des représentants de chaque Membre du Collège, des représentants des services du Collège et des représentants des organismes d'intérêt public de la Commission communautaire française composant le groupe de coordination visé à l'article 6, ainsi que de préciser les règles liées à la mise en place et au fonctionnement de ce dernier.

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Personne ne demandant la parole, l'article 8 est adopté.

Article 9

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2014.

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Personne ne demandant la parole, l'article 9 est adopté.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION CONCLU LE 21 FÉVRIER 2013 ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE EN MATIÈRE D'INTÉGRATION ET D'INCLUSION SCOLAIRE POUR LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Discussion générale

M. le président.- Nous passons maintenant à la discussion générale du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 21 février 2013 entre la Communauté française et la Commission communautaire française en matière d'intégration et d'inclusion scolaire pour les jeunes en situation de handicap [83 (2012-2013) n°s 1 et 2].

La discussion générale est ouverte.

Absente, Mme Mandaila, rapporteuse, demande que l'on se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF).- Ce projet de décret porte assentiment à un accord de coopération positif entre la Communauté française et la Commission communautaire française (Commission communautaire française). Il y est question d'intégration et d'inclusion scolaire pour les jeunes en situation de handicap. L'accord précédent ayant pris fin en mai 2012, il était important de pouvoir conclure un nouvel accord, en prévoyant des évolutions des définitions.

J'ai cependant deux regrets à formuler. Depuis la conclusion de ces accords de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne d'une part, et entre la Communauté française et la Commission communautaire française d'autre part, il n'y a jamais eu d'accord de coopération commun entre ces trois entités. C'est regrettable. J'ai déjà exprimé ce regret lors de la conclusion de l'accord entre Pierre Hazette, pour la Communauté française, et un représentant de la Commission communautaire française. Un accord tripartite aurait été indiqué à ce moment précis.

Une période d'un an s'est écoulée avant la conclusion de ce nouvel accord de coopération et nous sommes en cours de discussions sur le transfert de pans importants de la sécurité sociale et du secteur de la santé, de la santé mentale, des allocations pour personnes handicapées et âgées, etc. Or, nous avons pu lire dans la presse que, du côté francophone, la solution sera trouvée dans des accords de coopération et la mise en place de commissions communes pour suivre ces matières.

C'est un exemple, parmi d'autres, de dysfonctionnements tels que nous en avons connu par le passé : la commission commune qui était prévue dans les lois de réformes institutionnelles pour les matières sociales et de santé réparties entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française n'a jamais été créée. Il n'existe pas davantage d'accord commun sur une matière importante telle que l'inclusion scolaire.

Même pour des entités qui se rencontrent et collaborent, un accord véritablement commun reste absolument nécessaire en la matière. Lorsque j'ai interrogé la ministre Marie-Dominique Simonet sur l'intégration et l'exclusion scolaire de jeunes en situation de handicap, elle m'avait en effet affirmé qu'il apparaissait que les secteurs de l'enseignement, l'Agence wallonne pour l'Intégration des personnes Handicapées (AWIPH) et les services d'accompagnement étaient demandeurs d'un lieu de dialogue commun. Nous devons y être attentifs.

Vous avez communiqué en commission le rapport d'activités 2010-2011 qui reprend des chiffres, mais je regrette l'absence - dans ce secteur comme dans d'autres - d'un rapport

d'évaluation plus qualitatif. Pour améliorer certains fonctionnements ou certains décrets de la Commission communautaire française, il serait utile de pouvoir apprécier, avec les familles et les associations de parents, comment se passe cette inclusion scolaire. En cette matière, les liens avec la Région wallonne et la Communauté française sont cruciaux.

Le groupe FDF votera donc pour ce projet de décret, tout en maintenant ses questions sur ces deux points.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, nous a présenté, en commission des Affaires sociales, ce 4 juin dernier, ce projet de décret relatif à l'assentiment de l'accord de coopération conclu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française en matière d'intégration et d'inclusion scolaire pour les jeunes en situation de handicap.

Cet accord de coopération nous a été soumis, car le dernier décret du 30 avril 2009 portant assentiment au précédent accord était venu à terme en mai 2012. Il avait été conclu pour une période de trois ans.

Cet accord donne un cadre réglementaire et organise la collaboration entre les services d'accompagnement, les centres de jour pour enfants scolarisés agréés par la Commission communautaire française et les établissements scolaires. Son objet est d'apporter, aux jeunes dont la scolarisation dans l'enseignement ordinaire est rendue difficile en raison de leur handicap, un soutien spécialisé, complémentaire et résiduaire à l'action de l'établissement scolaire.

Le groupe MR a, bien entendu, soutenu ce projet au même titre que toutes les initiatives prises en faveur de l'intégration et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il est indispensable de soutenir ces jeunes. Les intégrer dans l'enseignement ordinaire par un accompagnement spécifique est bien souvent la meilleure chose à faire pour tendre vers une plus grande égalité des chances dès le plus jeune âge. Le groupe MR a donc voté pour ce texte en commission des Affaires sociales, le 4 juin.

Nous réitérons notre volonté de soutenir l'accord de coopération ainsi que le maintien de la collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française.

Nous avons bien reçu le rapport d'activités pour l'année scolaire 2010-2011 de la Commission d'organisation de l'intégration scolaire pour l'enseignement ordinaire fondamental, secondaire et supérieur. Il évalue la politique d'intégration scolaire et formule des propositions d'amélioration. S'agissant de la première parution d'un rapport d'activités dans cette matière, il faut être prudent, car les résultats ne sont pas complets. Nous aimerions être informés de la teneur des prochains rapports d'activités lors de nos réunions en commission des Affaires sociales. Ainsi, nous pourrions nous faire une meilleure idée des besoins des jeunes en situation de handicap et, par conséquent, mieux agir pour tendre vers une plus grande égalité des chances dès le plus jeune âge.

M. le président.- La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.- Mon intervention sera brève, car cet accord de coopération, déjà ancien, a fait l'unanimité. Je voudrais néanmoins faire deux ou trois observations, en réponse à l'intervention de Mme Persoons.

Les protocoles d'accord et les textes sont une chose, mais il ne faut pas oublier les collaborations qui, heureusement, s'organisent automatiquement entre la Commission communautaire française et la Région wallonne, entre le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) et l'AWIPH, ou avec la Communauté française. Même s'ils ne figurent pas dans les textes, de nombreux progrès sont ainsi réalisés sur ce plan. Nous en avons encore eu la preuve la semaine dernière en essayant de passer un accord, en bonne entente avec l'AWIPH, avec une institution située en Région wallonne. Il faut pouvoir avancer au cas par cas sur des conventions prioritaires ou sur la situation de jeunes handicapés. Il faut le souligner, car le sort des enfants est mis en avant au sein de ces institutions.

À côté de ces accords de coopération, j'essaie aussi, autant que faire se peut, d'établir des protocoles d'accord dans les matières dont je m'occupe. J'ai par exemple initié un protocole d'accord entre le secteur de l'aide à la jeunesse et celui du handicap. C'est important, car nous avons souvent affaire à des jeunes qui sont à la frontière entre plusieurs secteurs : handicap, aide à la jeunesse et santé mentale. Il faut alors des protocoles d'accord permettant notamment d'organiser des rencontres entre les travailleurs de terrain. On évite ainsi que ces jeunes soient les victimes de "renvois institutionnels".

Il faut aussi penser aux situations de handicap dans tous les textes que nous produisons et dans toutes les initiatives que nous prenons. Hier encore, un accord a été trouvé sur la question des crèches, entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française. Nous avons pris soin d'intégrer un point spécifique relatif à l'accueil, dans les crèches, des enfants porteurs d'un handicap. Ma collègue Éliane Litigieux et moi-même avons toutes deux insisté pour que ce point soit inclus dans le texte.

Nous touchons ici aux thèmes de l'intégration et de l'inclusion scolaires, sur lesquels je travaille beaucoup avec ma collègue Marie-Dominique Simonet, tant en ce qui concerne l'enseignement classique que l'enseignement spécialisé.

Enfin, même si elle a quitté l'hémicycle, je voudrais profiter de ma présence à cette tribune pour souhaiter bon vent à Mme P'tito.

Je terminerai en signalant à M. Van Goidsenhoven que le rapport d'activités est bien entendu disponible. Nous pouvons donc le parcourir et en dégager les points les plus importants.

(Applaudissements)

M. le président.- La discussion générale est close.

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Article premier

Le présent décret règle en vertu de l'article 138 de la Constitution des matières visées aux articles 127 et 128 de celle-ci.

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Assentiment est donné à l'accord de coopération conclu le 21 février 2013 entre la Communauté française et la

Commission communautaire française en matière d'intégration et d'inclusion pour les jeunes en situation de handicap. Cet accord de coopération est annexé au présent décret.

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

INTERPELLATIONS

M. le président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LE DEVENIR DE LA HAUTE ECOLE LUCIA DE BROUCKÈRE

DE M. ERIC TOMAS

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT EN CHARGE DU BUDGET ET DE L'ENSEIGNEMENT

M. le président.- La parole est à M. Tomas.

M. Eric Tomas (PS).- La Haute Ecole Lucia de Brouckère a été créée il y a dix-sept ans par la Commission communautaire française, la province du Brabant wallon, les communes de Schaerbeek et d'Ixelles. C'est une création tout à fait originale, qui a nécessité l'adoption d'un décret spécifique de la Communauté française.

Au fil du temps, la Commission communautaire française a toujours soutenu cette Haute Ecole, avec la volonté de la développer et d'assurer sa pérennité.

À la suite de problèmes budgétaires, les communes d'Ixelles et de Schaerbeek ont dû renoncer à être partie prenante dans la Haute Ecole et la Commission communautaire française a pris le relais, en reprenant leurs établissements d'enseignement supérieur. La Commission communautaire française a regroupé la plupart des enseignements sur le campus du Ceria, avec la volonté de développer la Haute Ecole, en apportant son soutien à un enseignement supérieur en évolution permanente.

Depuis quelque temps, des inquiétudes apparaissent cependant au sein de la Haute Ecole quant à la volonté de la Commission communautaire française de poursuivre son développement. Alors que la Commission communautaire française assume la présidence du conseil d'administration de la Haute Ecole, qui a toujours été exercée par le ministre en charge de l'enseignement au sein du gouvernement, il me revient que vous n'exercez pas cette présidence et que vous ne participez pas aux réunions du conseil d'administration, contrairement à vos prédécesseurs. Est-ce exact ? Si oui, pourquoi ce manque d'intérêt pour cette fonction capitale ?

Des problèmes de gestion sont par ailleurs apparus depuis quelques années. C'est ainsi que l'année 2011 s'est clôturée par un déficit de la Haute Ecole de plus de 238.000 euros, et l'année 2012 par un déficit de plus de 193.000 euros. Confirmez-vous ces chiffres ? Quelles sont les raisons de ces déficits ? Quelles sont les mesures qui ont été prises pour redresser la situation ? Y aura-t-il à nouveau un déficit en 2013 ?

À ces problèmes de gestion financière s'ajoutent des problèmes de gestion du personnel et de management. Ainsi, il me revient que des directeurs de catégorie ne sont présents dans les établissements dont ils ont la responsabilité que quelques heures par semaine. Il semble régner une confusion entre le rôle de directeur de certaines catégories présentes sur

plusieurs sites et la direction des sites d'enseignement. De plus, des coordonnateurs pédagogiques qui assistent des directeurs de catégorie n'ont de profil de fonction ni bien défini, ni approuvé par les instances de la Haute Ecole. Le réseau de la Communauté française a supprimé ces coordonnateurs pédagogiques, tandis que la Haute Ecole ne l'a pas fait. Pourquoi ?

C'est dans ce contexte de gestion financière douteuse et de gestion peu claire du personnel qu'apparaissent depuis quelques mois des projets de rapprochement avec une Haute Ecole dépendant de la commune de Bruxelles-Ville : la Haute Ecole Francisco Ferrer. Quelles sont les raisons qui poussent à ce rapprochement ? Quel est le problème ? S'agit-il d'une volonté de la Haute Ecole ou de votre gouvernement ? Le gouvernement est-il informé de ce projet ? A-t-il pris position ? Si oui, en quels termes ? S'agit-il d'un rapprochement, d'une fusion, d'une absorption ?

Des enseignements sont-ils menacés de disparition ? Quelles seraient les conséquences pour les enseignants et pour les étudiants ? En termes de localisation des infrastructures, quelles seraient les conséquences pour les différents campus d'enseignement ?

Il semble que les informations données concernant ce projet aient été mal reçues, du fait qu'elles sont entourées d'un grand flou et que de nombreuses versions successives et différentes ont été élaborées. Les concertations avec les organisations syndicales et le personnel ont été négligées par le pouvoir organisateur. Il en résulte un sentiment de véritable abandon par la Commission communautaire française de son enseignement supérieur, d'une perte d'identité de la Haute Ecole Lucia de Brouckère et d'une absorption totale par la Haute Ecole Francisco Ferrer.

Quel projet vous et votre gouvernement portez-vous pour la Haute Ecole Lucia de Brouckère ? Quand et où ce projet a-t-il été ou sera-t-il défini et discuté avec toutes les parties intéressées ? Le conseil d'administration de la Haute Ecole est-il saisi d'un projet voulu par le gouvernement et adopté par celui-ci ?

En conclusion, je souhaite insister une fois encore sur la nécessité pour la Commission communautaire française de maintenir son rôle dans l'enseignement supérieur. La Haute Ecole Lucia De Brouckère est un des fleurons de notre enseignement. L'abandonner, la transférer à un autre pouvoir ou la faire absorber par un autre pouvoir organisateur, c'est renoncer à la spécificité de la Commission communautaire française. C'est aller dans le même sens que ce que je reproche à la Vlaamse Gemeenschapscommissie qui abandonne une partie de son enseignement en le confiant à un autre pouvoir organisateur. J'y reviendrai dans ma deuxième interpellation.

M. le ministre, j'attends vos réponses à mes nombreuses questions. J'espère qu'elles permettront de voir clair dans la volonté du gouvernement de contrôler, de piloter et de projeter un enseignement supérieur de qualité.

M. le président.- La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président.- D'où tenez-vous certaines de vos informations ? Vous avez vous-même exercé cette compétence. Vous dites que vous aviez le temps d'aller présider le conseil d'administration. J'avoue, pour ma part, n'éprouver aucune difficulté à me faire représenter quand il ne m'est pas possible de m'y rendre. Cet aspect-là ne peut constituer un critère de jugement sur mon implication dans le dossier et la défense de ce campus et de ses institutions.

Avec une évaluation un peu plus complète sur les investissements réalisés sous cette législature sur l'ensemble

des institutions présentes sur ce campus, il m'étonnerait que vous puissiez formuler le moindre reproche à la Commission communautaire française sur sa volonté de soutenir correctement son enseignement. Votre intervention n'est pas correcte.

Vous évoquez des déficits réels, certes. Mais quelle en est la raison ? Nous avons dû rattraper des problèmes d'investissements consentis pour pouvoir accueillir l'école d'Ixelles. Celle-ci a dû déménager en urgence peut-être pour des défauts de prévoyance dans les accords élaborés lors de la mise en place de cette Haute Ecole et qui permettaient à l'un des pouvoirs organisateurs, les communes de Schaerbeek ou d'Ixelles, de quitter la Haute Ecole et de laisser les choses en l'état sans délai suffisant pour pouvoir organiser ce type de déménagement. Nous avons dès lors dû travailler dans l'urgence, dans des conditions loin d'être évidentes et avec un impact budgétaire qui est celui-là, pour ne pas devoir pénaliser l'offre d'enseignement dans ce secteur.

Le déménagement a été réalisé à une vitesse record. Il en fut de même pour les travaux de rénovation afin qu'aucun élève et qu'aucun enseignant ne soit pénalisé par l'imprévoyance du passé à l'origine de cette situation d'urgence. Je ne vous permettrai donc pas de remettre en cause ma volonté ou mon implication dans les dossiers des hautes écoles, qu'il s'agisse de la Haute Ecole Lucia De Brouckère ou de toutes les autres formes d'enseignement présentes sur le campus du Ceria !

Vous soulevez des problèmes de coordination. Bien qu'il ne m'appartienne pas en tant que ministre d'intervenir dans la façon dont est organisé cet enseignement, je peux vous dire que des difficultés sont apparues dans l'organisation des travaux de coordination. Ce point sur la coordination pédagogique sera à l'ordre du prochain conseil d'administration. Nous évaluerons alors s'il convient de poursuivre cette expérience ou de la modifier.

Dans ce dossier comme dans d'autres, nous n'adoptons pas d'attitude conservatrice qui écarterait toute réflexion sur l'offre d'enseignement public dans l'enseignement supérieur en Région bruxelloise.

J'en viens plus précisément au projet de fusion entre les Hautes Ecoles Lucia De Brouckère et Francisco Ferrer. Vous le savez, ce n'est pas moi qui ai entamé ce rapprochement. Mme Dupuis est présente pour le confirmer. Elle aurait même pu prendre la parole dans le cadre de cette interpellation.

Mme Françoise Dupuis (PS).- Pouvais-je imaginer que ce débat se déroule dans un tel climat d'agressivité ? C'est incroyable !

M. Christos Doulkeridis, ministre-président.- L'agressivité, elle se trouvait dans les questions qui m'ont été posées.

Donc, je m'inscris dans le projet porté par celle qui m'a précédé dans la fonction, Mme Dupuis, laquelle avait entamé des discussions avec la commune de Bruxelles-Ville sur un rapprochement entre nos hautes écoles. Malheureusement, il n'a pas abouti lors de la précédente législature, et nous avons jugé important de le relancer.

Comme vous l'avez rappelé, c'est sur la base du décret du 5 août 1995 que les instituts d'enseignement supérieur organisés par la Commission communautaire française ont été regroupés dans une structure sui generis dotée d'une personnalité juridique. Cette Haute Ecole regroupait les pouvoirs organisateurs suivants : la Commission communautaire française, la province du Brabant wallon, les communes d'Ixelles et de Schaerbeek. Ces deux derniers acteurs ont quitté la Haute Ecole, en 2003 et 2008, sur la base de dispositions contenues dans les statuts. Faute de contrepartie financière, condition qui aurait pu être prévue au

départ, la Commission communautaire française a dû trouver une nouvelle solution d'hébergement et les moyens financiers y afférents, ce qui explique les déficits dans les derniers exercices. Nous assumons ces derniers, car ils étaient nécessaires au bon fonctionnement et à la mission pédagogique de ces institutions.

La Haute Ecole Francisco Ferrer appartient au même pôle universitaire européen Bruxelles-Wallonie ; elle organise des sections similaires aux nôtres à cinq kilomètres de distance ; nous appliquons avec elle des synergies déjà mises en œuvre dans le passé. Une fusion permettrait à la future Haute Ecole de :

- présenter une offre plus complète de formations grâce à la complémentarité ;
- d'atteindre une taille comparable aux autres écoles, notamment catholiques, situées en Région bruxelloise pour assurer la pérennité de toutes les sections ;
- de remplir les différentes missions d'une Haute Ecole (formation initiale et continuée, recherche appliquée, qualité, réussite) ;
- d'offrir des moyens supplémentaires aux étudiants et membres du personnel ;
- d'obtenir près d'un million d'euros supplémentaires annuellement en vertu de dispositions décrétales ;
- de tirer profit de la birégionalité, puisque la province du Brabant wallon serait partie prenante de la future Haute Ecole si un accord devait être trouvé ;
- de participer à la cohérence de l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

C'est essentiel et il est de notre responsabilité d'offrir une Haute Ecole publique principalement bruxelloise à cette Région. Je soutiens donc fortement cette étape, qui va en ce sens.

Sur le plan institutionnel, rappelons la volonté, communément exprimée par le monde politique, de simplification institutionnelle et administrative du monde de l'enseignement. Si on peut se réjouir des possibilités offertes actuellement aux hautes écoles pour coorganiser et codiplômer, force est de constater qu'il ne peut s'agir que de processus transitoires, qui comportent de nombreuses contraintes.

D'une part, ils sont lents, parce que toute proposition doit être présentée par la Haute Ecole dans au moins trois organes de gestion (conseil de catégorie, conseil pédagogique, conseil d'administration). Il s'agit donc au minimum de quinze organes de gestion lorsque cinq hautes écoles sont concernées. D'autre part, ils ont montré leurs limites dans le cadre de la dernière campagne de programmations, au cours de laquelle les hautes écoles de la zone Bruxelles-Brabant wallon ont déposé un projet global de plusieurs programmations et de transformations, sans en obtenir une seule.

Sur le plan pédagogique, outre la prime à la fusion évoquée, vous n'êtes pas sans savoir que le financement des hautes écoles fonctionne sur la base d'une enveloppe budgétaire fermée, couvrant à la fois les frais de personnel et les frais de fonctionnement. Les coûts en personnel sont ainsi calculés en attribuant aux enseignants un coût moyen brut pondéré pour chacune des catégories (maîtres assistants, chargés de cours, chefs de travaux, bibliothécaires, etc.).

C'est ce qui avait conduit la Haute Ecole à réduire son personnel de 8,83% entre 1997 et 2003, afin de se maintenir

avec l'enveloppe qui lui était affectée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Seule cette réduction avait permis à la Haute Ecole de procéder au remplacement d'enseignants malades ou éloignés du service pour moyenne ou longue durée. Malgré celle-ci, la charge en personnel avait néanmoins augmenté, dans le même intervalle, de 2,03%.

En raison de cette méthodologie, des départs successifs des communes de Schaerbeek et d'Ixelles, des capacités de développement limitées de la Haute Ecole en matière de bâtiments et des missions complémentaires assignées aux hautes écoles qui n'ont reçu que des financements partiels, pour l'aide à la réussite ou la gestion de la qualité, par exemple, la charge d'encadrement n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Si les hautes écoles veulent donc continuer à organiser les sections qu'elles organisent actuellement et qui permettent à de nombreux jeunes de trouver un emploi dans des secteurs prioritaires pour le développement de la Région bruxelloise, j'ai l'intime conviction qu'un processus de fusion est aujourd'hui inévitable et qu'il représente surtout une opportunité à saisir.

En effet, cela permettrait d'accroître le nombre d'étudiants au sein de la Haute Ecole, de bénéficier encore de la prime à la fusion avant son éventuelle suppression dans la réforme envisagée par le ministre de l'enseignement supérieur, de mener des économies d'échelle qui permettraient de consacrer les moyens de la Haute Ecole à ses missions prioritaires, ou encore de soutenir la meilleure qualité possible dans les hautes écoles publiques à Bruxelles.

Bien évidemment, cette fusion ne pourra se faire à n'importe quelles conditions. Il y a lieu de préserver les intérêts de la Haute Ecole Lucia De Brouckère, de son personnel et de la Commission communautaire française, afin d'éviter la situation à laquelle nous avons été confrontés par le passé.

En réponse à vos autres questions, la forme de ce rapprochement est bel et bien celle d'une fusion associant trois membres fondateurs : la Commission communautaire française, la commune de Bruxelles-Ville et la province du Brabant wallon.

La proposition qui sera déposée auprès du gouvernement et des différents interlocuteurs chargés de valider ce projet permettra à la Commission communautaire française de peser dans l'ensemble des décisions. Il sera, par exemple, prévu que les décisions se prennent au consensus ou, en cas de désaccord, moyennant des majorités spéciales pour les décisions ayant un impact direct sur le fonctionnement et l'avenir de notre Haute Ecole.

Afin d'éviter de mettre la Haute Ecole ou la Commission communautaire française en difficulté, la proposition qui sera soumise au gouvernement ne permettra plus le retrait d'un membre fondateur sans contrepartie financière. Tout départ ne pourra également menacer la viabilité de la Haute Ecole et l'existence de sections.

Aucune section ne sera amenée à disparaître, sauf décision de nouvelle structure de l'Académie de recherche de l'enseignement supérieur prévue par le nouveau décret. Au contraire, ce qui est recherché à travers ce projet de fusion est de pérenniser l'existant et de développer les différents départements.

Sur la base d'une analyse précise et soumise à l'approbation du futur organe de gestion de la Haute Ecole et de l'avis des différents organes consultatifs, il pourrait cependant être procédé dans le courant des prochaines années à des regroupements de sections si ceux-ci s'avéraient pertinents. Mais les éventuels déménagements liés à cette réflexion ne se feront pas dans l'immédiat et s'observeront au cas par cas.

En ce qui concerne les conséquences pour les étudiants qui continueront à être représentés, tout comme c'est le cas aujourd'hui, au sein du conseil d'administration, ce projet de fusion n'aura pas de conséquences particulières. Si un regroupement de sections sur un seul et même site devait avoir lieu à l'avenir, les étudiants devront être avertis suffisamment tôt des modifications opérées. Ces éventuels déménagements s'opéreront évidemment au sein de la même Région.

En ce qui concerne les conséquences pour les membres du personnel, je suis persuadé ici encore que ce projet améliorera le cadre de leur travail et permettra de développer de nouveaux projets au sein de la Haute Ecole pour les motifs évoqués ci-devant. Leurs différents avantages sociaux seront maintenus. En ce qui concerne le personnel de la Commission communautaire française, il continuera, tout comme aujourd'hui, à être mis à disposition de la Haute Ecole. Ce point sera soumis à un prochain secteur XV lorsque le gouvernement aura avalisé le projet de fusion.

Une concertation avec les organisations syndicales est bien mise en place et la commission paritaire locale sera amenée à se prononcer sur ce dossier.

Au-delà de cette obligation prévue par décret, il est essentiel que le personnel soit partie prenante dans ce projet. Conformément à la procédure en matière de fusion, le conseil étudiant ainsi que le conseil social et pédagogique seront consultés sur le projet de fusion afin que le gouvernement et le conseil d'administration puissent disposer de l'ensemble des éléments.

En ce qui concerne le gouvernement et comme je vous l'ai indiqué, celui-ci sera amené à se prononcer sur le dossier soumis à son approbation, vraisemblablement au mois de juillet.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

M. le président.- La parole est à M. Tomas.

M. Eric Tomas (PS).- Je ne vais pas répondre sur le même ton : c'est le ministre qui a installé ce climat d'agressivité.

Les ministres-présidents précédents présidaient habituellement le conseil d'administration. Ne pas le faire est votre choix. Je ne vois aucune agressivité dans ce que j'ai dit à ce propos.

M. Christos Doukeridis, ministre-président.- Ce n'est pas sur cet élément-là que j'ai estimé qu'il y avait de l'agressivité, et vous le savez très bien. Il y a le ton et il y a les termes. Au début de votre intervention, vous avez jugé utile de conclure à un désintérêt pour les choses du terrain. Compte tenu de tout le travail que nous réalisons concrètement en soutien aux enseignants, aux étudiants et aux formations, c'est inacceptable.

M. Eric Tomas (PS).- Vous exagérez véritablement. Je fais état d'un certain nombre d'inquiétudes et vous considérez que c'est de l'agressivité, comme chaque fois que l'on vous pose une question.

Mme Françoise Dupuis (PS).- Je me permets de dire - pacifiquement - que c'est vous qui nous avez agressés. Je me sens agressée. Nous nous expliquerons sur le pré !

(Rumeurs)

M. le président.- La parole est à M. Tomas.

M. Eric Tomas (PS).- Je ne sais pas s'il est encore possible d'interpeller un ministre sans se faire taxer d'agressif. C'est incroyable !

Je note que le gouvernement n'a encore rien adopté. Le projet sera sans doute soumis en juillet. C'est en raison de ce flou qu'une inquiétude règne au sein de la Haute Ecole. Des projets circulent sans avoir fait l'objet d'aucune concertation. Quand disposerons-nous du projet porté par le gouvernement ? Vous ne m'avez donné que des éléments d'information très généraux : une fusion, une proposition de décision par consensus, pas de disparition de sections, etc. Mais où est ce projet ? Qu'a-t-on, jusqu'à présent, soumis au conseil d'administration de la Haute Ecole ?

M. Christos Doukeridis, ministre-président.- Je ne vais pas vous donner ce projet : il est en discussion et en négociation. Faites-vous partie du conseil d'administration ? Le parlement est-il le conseil d'administration ? J'utilise la même méthode que Mme Dupuis lorsqu'elle était en charge de ce dossier.

Il y a des concertations au sein du conseil d'administration et des instances qui doivent être consultées. Si vous avez des informations, c'est justement parce qu'il y a concertation au sein même de l'école. Ne venez pas inventer que le processus de concertation n'existe pas.

M. Eric Tomas (PS).- Nous n'avons certainement pas la même définition de la concertation ! Je note que vous n'avez pas de projet jusqu'à présent !

M. Christos Doukeridis, ministre-président.- C'est comme si vous me demandiez maintenant le texte qui est en discussion avec la Haute Ecole Francisco Ferrer ! À ce stade, il n'y a pas de texte définitif, donc vous ne pouvez pas l'avoir.

M. Eric Tomas (PS).- Vous avez une notion de la transparence qui n'est pas la mienne !

M. Christos Doukeridis, ministre-président.- Je l'espère.

M. le président.- M. Tomas, avez-vous fini votre réplique ?

M. Eric Tomas (PS).- J'en ai terminé. Cela ne sert à rien : de toute façon, on se fait admonester dès qu'on pose des questions !

M. Christos Doukeridis, ministre-président.- Je ne vous ai pas admonesté.

Mme Françoise Dupuis (PS).- M. le président, dans un parlement, ce sont les parlementaires qui ont le dernier mot, et pas les ministres ! Il y a quelque chose qui ne va pas, ici !

M. Eric Tomas (PS).- C'est incroyable ! Je n'ai jamais connu cela !

(Rumeurs)

M. le président.- L'incident est clos.

LE FUTUR TRANSFERT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA VLAAMSE
GEMEENSCHAPSCOMMISSIE ET À SES CONSÉQUENCES

DE M. ERIC TOMAS

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT
EN CHARGE DU BUDGET ET DE L'ENSEIGNEMENT

M. le président.- La parole est à M. Tomas.

M. Eric Tomas (PS).- Le 11 janvier 2013, j'ai interpellé le ministre de l'Enseignement sur le transfert de l'enseignement de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) vers la Communauté flamande.

À l'époque, le ministre m'a répondu qu'il n'était pas informé officiellement. En lui suggérant qu'il suffisait de visiter le site internet de la VGC ou bien le site personnel de M. Guy Vanhengel pour obtenir une information complète à ce sujet, M. le ministre m'a répondu : "Le président de la VGC ne m'a pas encore informé officiellement de ses intentions et des modalités de transfert de l'enseignement organisé par la VGC vers la Communauté flamande."

Je suppose que, depuis lors, la situation a évolué. Je souhaite donc vous poser les questions suivantes. Le ministre a-t-il été officiellement averti de ce transfert ? Quels sont les secteurs d'enseignement concernés ? Quelles sont les conséquences en ce qui concerne les locaux, notamment sur le campus du Ceria ?

Lors de mon interpellation de janvier, M. le ministre m'a répondu qu'il n'était d'accord sur rien à propos des intentions de la VGC, dans la mesure où il n'avait reçu aucune demande ou information officielle. Depuis que ces faits nous ont été rapportés officiellement, nous étudions les conséquences d'un éventuel transfert de la VGC.

À cet égard, une analyse portant sur les éléments suivants est en cours d'exécution :

- la faisabilité juridique d'un transfert de l'enseignement organisé par la VGC en tout et en partie, compte tenu des obligations découlant de la loi spéciale relative aux institutions bruxelloises ;
- les éventuelles conséquences pour le personnel amené à être transféré et les sites que nous gérons encore en commun ;
- la répartition de la dotation entre la Commission communautaire française et la VGC.

C'est un point très délicat, parce que, lors de la scission de la province de Brabant, des montants importants ont été prévus dans le budget de la Région bruxelloise à destination des deux Commissions communautaires, française et flamande, pour les enseignements qu'elles organisent. À partir du moment où l'une des deux commissions n'organise plus un enseignement et le confie à un autre organisme, je trouve qu'elle n'a plus droit à des subventions pour ce faire.

Vous m'avez dit que vous feriez tout ce qui est en votre pouvoir pour poursuivre vos recherches et obtenir des informations. Nous avons engagé un dialogue avec la VGC pour en savoir davantage et tirer au clair l'ensemble des intentions et/ou des décisions prises dans ce domaine. Je souhaite donc connaître le résultat de cette étude et, de manière plus générale, vous interroger sur l'évolution des relations entre la Commission communautaire française et la VGC en ce qui concerne la cogestion des campus d'enseignement.

Voilà, M. le président, vous noterez qu'à aucun moment de mon interpellation je n'ai utilisé le moindre terme qui pourrait être considéré par le ministre comme de l'agressivité.

M. le président.- La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis (PS).- Je confirme qu'il y a un problème, puisque celui-ci a également été évoqué en commission des Finances du parlement régional. Nous y discutons des projets de construction d'écoles, d'apport des Communautés, etc., à Bruxelles.

J'avais cru comprendre de la réponse du ministre Vanhengel qu'il y avait un risque de transfert d'argent flamand destiné à Bruxelles vers l'extérieur, ce qui était assez flou. Si je comprends bien la question de mon collègue, il s'agirait d'argent bruxellois destiné à l'extérieur, ce qui est encore beaucoup plus gênant.

En tout état de cause, je souhaite dire très pacifiquement que les deux problématiques évoquées dans les deux interpellations de mon collègue n'ont strictement rien à voir.

M. le président.- La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président.- Monsieur Tomas, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre interpellation. Celle-ci me donne l'occasion de revenir sur un dossier sur lequel vous m'aviez déjà interrogé voici quelques mois, le 11 janvier dernier pour être exact.

J'ai officiellement été informé, fin janvier, de la volonté de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) de transférer une partie de son enseignement vers une fondation qui sera cogérée par l'enseignement de la Communauté flamande (GO!) et la VGC.

Les raisons qui poussent la VGC à opérer un tel transfert sont de différentes natures. Il s'agit :

- de permettre à l'enseignement de la VGC de connaître un développement tant qualitatif que quantitatif ;
- d'offrir à la VGC une structure d'enseignement plus importante autorisant des économies d'échelle ainsi qu'un renforcement des synergies avec d'autres établissements scolaires ;
- de pouvoir toucher un public cible plus étendu ;
- d'améliorer l'orientation des élèves de l'enseignement primaire vers l'enseignement dispensé par la VGC ;
- de faire bénéficier les élèves d'une offre plus adaptée ;
- de garantir le caractère pluraliste des établissements d'enseignement.

Ce transfert, qui sera effectif dès septembre 2013, ne concernera qu'un seul établissement, à savoir l'institut Elishout : son internat, son enseignement secondaire et son enseignement de promotion sociale.

La VGC et GO! ont donc créé une fondation dans laquelle les deux structures sont représentées. GO! se focalisera sur l'aspect pédagogique, tandis que la VGC continuera à se charger de l'aspect logistique et du fonctionnement du campus. La VGC restera l'interlocuteur de la Commission communautaire française dans la gestion du campus du Ceria.

Pour ce qui concerne les locaux situés sur le campus du Ceria - les autres sites d'enseignement n'étant pas concernés -, le protocole d'accord conclu entre la VGC et la Commission communautaire française le 13 mai 2004 a mis en place une "cellule de gestion" chargée de proposer des clés de répartition des coûts en fonction de l'occupation des bâtiments, des travaux à réaliser et des flux.

L'article 8 prévoit que les clés de répartition basées sur les surfaces privatives ou sur le contenu des espaces privatifs seront au moins revues annuellement. Toute modification de ce protocole d'accord nécessite l'accord des deux parties, à savoir la Commission communautaire française et la VGC.

L'établissement de la VGC (Elishout) qui sera transféré à la fondation, continuera à occuper les locaux utilisés

habituellement par la VGC sur le campus. À l'exception des bâtiments que nous partageons, ces locaux sont mis à la disposition de la fondation par la VGC via un bail de longue durée. Les bâtiments du campus demeureront donc bien propriété de la VGC et de la Commission communautaire française.

Selon l'analyse commandée au cabinet Uyttendaele, le protocole conclu entre la VGC et l'enseignement de la Communauté flamande (GO!) via une fondation ne devrait avoir aucune conséquence sur les clés de répartition "bâtiments". Toute modification des clés de répartition sera obligatoirement décidée par la cellule de gestion où sont représentées la VGC et la Commission communautaire française dans le cadre du protocole d'accord du 13 mai 2004.

J'en viens à l'impact budgétaire via la clé de répartition de la dotation enseignement entre les commissions communautaires. Pour rappel, à la suite de la scission de la province de Brabant et du transfert de l'enseignement à la Commission communautaire française et à la VGC, il a été prévu l'inscription annuelle au budget de la Région bruxelloise d'une dotation spéciale à la Commission communautaire française et à la VGC, destinée au financement de l'ancien enseignement provincial.

Comme vous le savez, à partir de l'année budgétaire 1999, la clé de répartition de cette dotation correspond au pourcentage d'élèves inscrits au 31 décembre de l'année précédente dans l'enseignement francophone et néerlandophone. Ici encore, l'accord conclu entre la VGC et la Communauté flamande ne devrait pas remettre ces principes en cause. Le protocole ne devrait donc, ici encore, avoir aucune conséquence sur la dotation spéciale annuelle en tant que telle.

Le protocole pourrait toutefois avoir des conséquences pour ce qui concerne la clé de répartition de cette dotation spéciale. Rappelons qu'aujourd'hui, elle est de 70% en faveur de la Commission communautaire française et de 30% en faveur de la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Comme vous le savez, cette clé n'a plus été revue depuis 2006, faute d'accord sur les sections à prendre en considération dans son calcul. La décision prise en 2003 d'exclure du calcul de la clé de répartition de la dotation spéciale annuelle les sections créées après 1995 au sein des instituts qui existaient du temps de la province et qui drainent aujourd'hui un grand nombre d'élèves est de nature à léser la Commission communautaire française, qui adapte son enseignement au fil des années pour répondre notamment aux évolutions de la Région bruxelloise. Il est donc impensable que ces nouvelles sections et leurs étudiants ne puissent être pris en compte dans le calcul de la dotation spéciale.

Les conséquences de ce transfert d'Elishout vers la nouvelle fondation étant de nature à remettre en question le fait que les étudiants d'Elishout relèvent encore de l'enseignement de la VGC, j'ai la volonté de conclure un nouveau protocole d'accord avec la VGC pour m'assurer, à tout le moins, que les moyens octroyés à la VGC dans le cadre de la dotation régionale soient bien réservés exclusivement au campus du Ceria. Si cela ne devait pas être le cas, les élèves d'Elishout ne pourraient plus être pris en considération dans la clé de répartition des exercices budgétaires futurs.

Le cabinet de M. Guy Vanhengel s'est engagé à ce que les moyens alloués par la Région via la dotation spéciale annuelle soient exclusivement affectés au site du Ceria, à son fonctionnement, ainsi qu'au personnel mis à disposition des différentes infrastructures nécessaires pour faire fonctionner ce campus - comme par exemple, sa cuisine de collectivité, le Freeflow - au même titre que la dotation que nous octroyons à la Haute Ecole Lucia de Brouckère.

La VGC et la Commission communautaire française travailleront à l'élaboration d'un nouveau protocole d'accord dans le courant des prochaines semaines. Ce nouveau protocole comportera un volet budgétaire, avec, je l'espère, une révision de la méthode de calcul de la répartition de la dotation spéciale, un volet bâtiments, ainsi qu'un volet visant à renforcer les synergies entre les différents instituts présents sur le campus, qu'ils soient néerlandophones ou francophones.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous informer de son contenu en temps voulu, avec le même effort de transparence que vous avez l'occasion de saluer régulièrement.

Dans le cadre de la conclusion de ce nouveau protocole, s'il apparaissait que la Commission communautaire française pourrait être lésée en raison de ce nouveau transfert, nous n'hésiterions pas à faire valoir nos droits.

L'évolution des relations entre la Commission communautaire française et la VGC au niveau de la cogestion des campus d'enseignement est très bonne sur le terrain, au sein de la cellule de gestion des institutions, ainsi qu'au niveau des cabinets. La coopération est fructueuse et nous souhaitons d'ailleurs conclure un nouveau protocole permettant de l'approfondir.

Cette bonne entente a permis de conclure début 2012 la sortie d'indivision du site Gheude-Zaveldal au profit de l'Institut Charles Gheude, qui offre un enseignement spécialisé et qui en avait grandement besoin. Cette évolution lui offre la perspective de pouvoir travailler enfin dans des bâtiments agrandis et rénovés.

Cette entente permettra également de renouveler le permis d'environnement du campus et la restauration du système d'éclairage, sur la base des clés de répartition actuellement en vigueur.

M. le président.- La parole est à M. Tomas.

M. Eric Tomas (PS).- Dans le cadre de la poursuite de la transparence, je reviendrai sur le sujet dans quelques mois. Il a en effet fallu que je l'aborde à nouveau, sans quoi, aucune information n'aurait percolé.

M. le présidente.- L'incident est clos.

L'ÉVALUATION DE BRUSSELICIOUS

DE M. AHMED MOUHSSIN

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT
EN CHARGE DU TOURISME

M. le président.- La parole est à M. Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- L'Année de la gastronomie, durant laquelle la Région de Bruxelles-Capitale a organisé de nombreux événements, s'est achevée il y a quelques mois, fin 2012.

En 2005, les assises du tourisme avaient formulé la recommandation de développer une nouvelle offre touristique autour d'années thématiques. Dans cet esprit, le savoir-faire gastronomique bruxellois fut utilisé comme stratégie pour augmenter l'offre touristique sur l'ensemble du territoire. Dans l'accord de majorité, il est stipulé : "L'année touristique 2012 sera consacrée à la gastronomie. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur l'apport des petits producteurs et la valorisation des circuits courts afin de développer les emplois dans le secteur".

De nombreux acteurs de la scène culinaire bruxelloise participèrent à divers événements de cette année thématique, pour démultiplier la diversité des sensations gustatives et permettre une segmentation de l'offre. Ce panel a permis de s'ouvrir à des publics variés, notamment internationaux. De nombreux objectifs ont été définis dès la mise en route du projet, notamment le développement du tourisme et ses retombées économiques pour la Région, le développement de l'alimentation durable et la valorisation de l'image internationale de Bruxelles.

Dans la presse et dans le rapport de Visitbrussels 2012, Brusselicious se révèle une stratégie fructueuse pour toute la Région. Le journal *Vers l'Avenir* parle d'un retour sur investissement de 14 millions d'euros et de plus de 2.000 articles dans la presse internationale. De plus, dans le plan d'action 2013 de Visitbrussels, il est indiqué que certains événements vont se pérenniser. Cette information est reprise dans le bilan 2012 de Brusselicious. Par exemple, le projet Tram Experience va se poursuivre, et le projet Dinner in the Sky se déroule actuellement au Mont des Arts.

Quels ont été les outils objectifs d'évaluation de cette Année de la gastronomie à succès ? Quels ont été les critères pour décider de faire perdurer certains événements ? Le bureau de recherche et de développement de Visitbrussels, inauguré en 2011, a-t-il effectué une analyse exhaustive des différentes actions entreprises en 2012 ?

Enfin, l'accord de majorité souligne l'importance de "l'apport des petits producteurs" et de "la valorisation des circuits courts afin de développer les emplois dans le secteur". Pourrions-nous disposer d'une analyse plus pointue de ce volet pour savoir si cette année gastronomique a rencontré l'objectif ambitionné ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

M. le président.- La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président.- L'année thématique 2012 consacrée à la mise en lumière de notre gastronomie fut très importante pour notre Région. Même si son évaluation n'est pas définitive, on considère déjà que ses retombées constituent un succès, tout d'abord en termes d'image.

En adoptant la gastronomie comme thème pour 2012, l'objectif était de corriger l'image parfois trop institutionnelle, trop froide de Bruxelles en tant que capitale internationale, siège de l'OTAN et des institutions européennes. Cette Année de la gastronomie a permis de faire connaître le label bruxellois un peu partout dans le monde et de susciter le désir de visiter notre ville. Il s'agissait également pour nous de soutenir le tourisme lié à la présence des institutions internationales dans notre Région.

Visitbrussels a chiffré les retombées médiatiques à plus de 14 millions d'euros, puisque pas moins de 2.000 articles ont été consacrés à Brusselicious dans la presse internationale. La fixation de ce montant correspond à l'espace rédactionnel consacré à cette année à thème, converti en valeur d'espace média. Chaque fois qu'un article parle de Bruxelles en termes positifs, nous le traduisons en coût équivalent si nous avions dû faire une campagne avec insertion publicitaire.

En ce qui concerne l'aspect pérenne de l'activité, vous m'interrogez sur les critères que nous avons retenus. Le projet Tram Experience a bénéficié de subsides dans le cadre de Brusselicious. Notre volonté est de pérenniser cette initiative, qui a vraiment marqué les esprits. J'en veux pour preuve les nombreuses références qui y sont faites dans les articles traitant de Brusselicious.

Même si, compte tenu de l'espace disponible, sa fréquentation était inévitablement assez limitée, l'initiative a permis de faire parler de Bruxelles de manière positive. L'association avec la gastronomie s'est faite automatiquement.

Vous avez également mentionné Dinner in the Sky, qui n'est pas une initiative subsidiée, mais qui suscite quoi qu'il en soit une association entre Bruxelles et la gastronomie.

L'esprit de Brusselicious devrait, selon moi, perdurer dans les prochaines années. Chaque fois que nous ferons la promotion de Bruxelles, la gastronomie sera l'un des aspects identitaires que nous continuerons de mettre en avant au travers de Brusselicious, au même titre que la bande dessinée ou l'Art nouveau.

Nous continuerons de permettre à un certain nombre d'acteurs de s'identifier à l'événement au travers d'initiatives qu'ils prendront dans les années à venir, même si nous choisirons une nouvelle thématique pour 2015.

J'en viens à l'aspect qualitatif de l'opération. En effet, il est essentiel de pouvoir associer Bruxelles à la qualité des aliments proposés. À ce titre, qu'il s'agisse de pique-niques biologiques dans les parcs, de repas slow-food, de la chasse aux œufs de Pâques en chocolat équitable, de la mise en avant de brasseurs bruxellois et de la qualité de leur production, des caraques au chocolat équitable ou encore des petits déjeuners organisés au sein des hôtels et proposant des produits locaux, un travail transversal a été opéré.

Ce travail est passé par la sensibilisation des différents opérateurs et l'application d'une logique équitable. Il était important pour nous de proposer des produits de qualité, en mettant en contact les transformateurs de ces produits avec les producteurs locaux les plus proches possible de notre Région.

Cet élan se prolongera de manière structurelle et les synergies avec les différents opérateurs se poursuivront, aussi bien par le biais d'événements comme Goûter Bruxelles et Bruxelles champêtre qu'au travers de notre collaboration avec les différents opérateurs. Je pense ici à la Brussels Hotels Association (BHA) ou à notre collaboration avec les différents restaurateurs afin de continuer à travailler sur l'image de Bruxelles en tant que productrice de gastronomie de qualité.

Le département de recherche et développement de Visitbrussels n'a été créé qu'à la fin de l'année 2011. Avant cela, il n'existait pas de baromètre de satisfaction de nos visiteurs. Il est donc impossible de réaliser une évaluation de la notoriété de Bruxelles suite aux actions menées lors de Brusselicious, puisque nous ne disposons pas de chiffres permettant une comparaison avec les années qui précèdent.

Il était essentiel de mettre en place ce département qualitatif dans le cadre de l'évaluation du travail accompli par Visitbrussels, pour pouvoir effectuer des comparaisons au cours des prochaines années à thème.

M. le président.- La parole est à M. Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- En préparant mon interpellation, je n'ai pas pu disposer d'un rapport exhaustif de ce qui a été mis en œuvre. Je présume donc qu'il sera procédé à une évaluation plus précise.

Les activités organisées dans le cadre de la valorisation des circuits courts et des petits producteurs me paraissent intéressantes et je vous serais dès lors très reconnaissant de m'en communiquer la liste.

M. le président.- L'incident est clos.

LES SUITES DE LA RÉOLUTION RELATIVE À L'AUTISME ET LE PLAN AUTISME

DE MME CAROLINE PERSOONS

À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. le président.- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF).- Ce 12 juin, huit associations ont organisé une conférence de presse sur l'autisme. Leur objectif était d'exhorter les responsables politiques à se mobiliser pour une prise en charge globale de ce handicap. Elles ont préconisé une série de mesures : le recensement de la population cible et un inventaire de ses besoins ; des services spécialisés en nombre et capacité suffisants ; la gestion des situations limites et des troubles du comportement ; la formation des professionnels et des familles ; l'information de la société et sa sensibilisation à l'inclusion.

Cette actualité nous rappelle que, sur le seul territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 45.000 personnes et leurs familles sont concernées par ce handicap : 1 naissance sur 100, 1 fille pour 4 ou 5 garçons ; 60% jouissent d'une intelligence normale et 40% accusent un déficit intellectuel surajouté.

En mars 2004, l'ensemble des groupes politiques de notre assemblée ont adopté une proposition de résolution que j'avais déposée avec Mme Magda De Galan il y a près de dix ans. Elle demandait que l'autisme fût reconnu comme un handicap, ce qui est désormais le cas ; elle plaidait aussi pour sa prise en charge globale, pour une évaluation des besoins et pour la création de lieux d'accueil et d'hébergement destinés aux adultes autistes.

La situation vécue par certaines familles est extrêmement pénible, voire violente, au point qu'avec la Ligue des Droits de l'homme, elles ont introduit un recours contre l'État belge devant le Comité européen des Droits sociaux. M. El Ktibi y reviendra dans sa question.

À la suite de la conférence de presse du 12 juin, je souhaiterais vous interroger sur plusieurs points concernant la prise en charge globale de l'autisme.

Si certains outils prévus dans la résolution de 2004 ont été initiés, tant en termes scolaires que de services d'accompagnement, il apparaît que l'évolution est plus lente pour d'autres objectifs et d'autres besoins.

Je souhaiterais vous interroger sur les suites données à la résolution. Qu'en est-il des capacités d'accueil et du recensement de la population cible ? Quelles formations ont-elles été mises en place, si nécessaire avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

À propos de ces formations, je voudrais souligner l'importance du dossier intitulé "Bonnes pratiques en matière de prise en charge de l'autisme". Un groupe de pression continue à appuyer la veine plus psychiatrique ou psychologique de l'autisme, alors que l'on remarque des progrès en utilisant ces bonnes pratiques.

Le choix de la Commission communautaire française de travailler avec le Service universitaire spécialisé pour personne avec autisme (SUSA) Bruxelles est tout à fait positif. Il faut insister sur ces bonnes pratiques, car beaucoup de parents se voient pris en charge par des partisans de la veine psychiatrique de l'autisme et cela provoque des dégâts dans les familles.

Comment les initiatives concernant l'autisme s'insèrent-elles dans la réflexion sur la grande dépendance ? Comment avance le Plan grande dépendance, en lien avec le niveau fédéral et le secrétaire d'État M. Courard ?

Outre le Plan grande dépendance, il est question depuis de nombreuses années d'un Plan autisme, qui aborderait de manière transversale toutes les entités fédérées et fédérales concernées. La problématique de l'autisme y serait mise en avant.

Où en est-on dans l'élaboration de ce plan au sein ou à côté du Plan grande dépendance ? Des groupes de travail ont-ils été mis en place ? Si oui, quels sont-ils ? Combien de fois se sont-ils réunis ? Ce point a-t-il été évoqué en conférence interministérielle ?

Dans le cadre des projets Cap 48, il avait été décidé, en cofinancement avec la Région wallonne, d'octroyer une subvention au Centre d'études et de formation pour l'éducation spécialisée (Cefes), afin qu'il réalise une étude sur l'évaluation des besoins des parents d'un enfant présentant des troubles envahissants du développement. Pourriez-vous m'indiquer quels sont les principaux enseignements de cette étude ? Quelles initiatives ont-elles été prises sur cette base ?

Organiser des conférences de presse, interpeller sur l'autisme, c'est une part importante du travail de sensibilisation pour essayer de répondre aux situations dramatiques vécues par certaines familles. J'ai eu souvent l'occasion de vous interpeller sur des situations d'exclusion scolaire et de familles qui se retrouvent dans la difficulté.

Il n'est pas facile de travailler avec les autres entités sur ce sujet. La réforme de l'État va ajouter des compétences en termes d'allocations et de prise en charge des différents troubles, etc. Dans ce cadre, j'insiste sur la réflexion à initier et sur l'importance d'impliquer les associations concernées, car c'est grâce à ces dernières que des places d'accueil sont créées et non à l'initiative des pouvoirs publics, sauf pour quelques communes. Ces associations sont des acteurs de toute cette politique.

M. le président.- La parole est à Mme Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- On ne guérit pas de l'autisme, en revanche, on peut d'autant mieux développer ses compétences, ses capacités ou son autonomie que l'intervention est précoce et que la prise en charge est éducative et adéquate.

Hélas, le contraire est vrai aussi : une prise en charge non adaptée, voire inexistante, engendre des "sur-handicaps" et des problèmes de comportement qui peuvent être très lourds et éventuellement déboucher sur des internements en hôpital psychiatrique. Cela représente non seulement un gâchis humain sans nom, mais aussi des coûts financiers pour la société, autant d'aspects négatifs qui auraient pu être évités.

C'est pour cette raison que les Centres de référence pour l'autisme ont été créés et que des professionnels ont été formés à des méthodes d'intervention spécifiques. Le problème est que l'offre et la demande ne paraissent pas coïncider d'un point de vue quantitatif et qu'il manque sans doute, eu égard à notre découpage institutionnel, une cohérence d'ensemble pour prendre cette problématique à bras-le-corps.

J'en viens à un autre aspect de la problématique : certains parents éreintés accusent durement le coup au point de devenir parfois eux-mêmes malades, surtout s'ils se retrouvent en situation de monoparentalité. Ajoutons que beaucoup de parents n'ont plus assez de ressources financières pour se

permettre une formule de garde qui les soulagerait de temps à autre. En effet, le handicap appauvrit.

Plus grave et plus angoissante encore se pose la question du devenir de la personne handicapée de grande dépendance après le décès de ses parents. Le nombre de places étant trop limité, cette question n'est pour l'instant pas entièrement résolue. Récemment, le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) et d'autres associations ont rappelé la nécessité d'une mise en place interinstitutionnelle d'un Plan autisme, demande relayée par Mme Persoons.

En effet, nous ne trouverons pas, au sein de la Commission communautaire française, toutes les réponses à des problèmes aussi divers que l'insuffisance de classes à pédagogie adaptée à l'autisme, le manque de places en centres de jour ou d'hébergement, ou l'absence de reconnaissance des aidants proches.

Une approche interinstitutionnelle est donc nécessaire.

Nous voterons tout à l'heure un protocole de collaboration concernant l'intégration scolaire des jeunes en situation de handicap. Il y en a eu d'autres. Il serait intéressant de faire le point sur ce qui a été engrangé via les conventions et accords entre les diverses institutions, et ce qui manque encore pour répondre aux exigences contenues dans le Plan autisme en termes de recensement, de planification de l'offre spécifique d'aide et de soins, de formation des personnels médical, éducatif et d'accompagnement et de soutien des aidants proches.

La Conférence interministérielle fédérale bien-être, sports et familles, section personnes handicapées, présidée par M. Antoine, est-elle en train de travailler sur ces questions relatives à l'autisme et à la grande dépendance ?

Dans quelle mesure ce plan est-il intégré au décret inclusion qui nous sera soumis sous peu ? À moins qu'il ne fasse partie d'autres stratégies pour améliorer l'accueil des personnes en situation de grande dépendance ?

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à M. Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Devant interpellier le gouvernement sur l'emploi des personnes handicapées, je n'ai pas pu assister personnellement à la conférence de presse du collectif des huit associations qui ont présenté le Plan autisme et ses priorités.

Deux de mes collègues, André du Bus de Warnaffe et Julie de Grootte, étaient présents. Grâce à eux, je sais que les parents ont rappelé un principe pourtant simple : quel que soit l'âge de la personne concernée, la nature et l'origine du handicap, l'exercice effectif du droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de sa communauté n'est pas un droit nouveau. Il est cependant nécessaire et il devient urgent qu'il soit appliqué !

Depuis la reconnaissance tardive de l'autisme en Communauté française, les parents ne cessent de dénoncer la complète opacité qui règne dans la prise en charge de leur enfant. Comme l'a dit mon collègue Hervé Doyen lors d'une interpellation, cette proposition de plan, que les parents appellent Plan autisme, est une fois de plus la preuve que les parents et les associations deviennent les initiateurs, là où les pouvoirs publics n'ont pas été capables de remplir leurs missions.

Le désespoir des parents d'enfants autistes est tel qu'il pousse bon nombre d'entre eux à la séparation, au divorce, voire à

pire. Certains, à bout, cherchent à tort ou à raison des solutions en dehors de Bruxelles et même du pays, afin d'offrir à leur enfant un accompagnement digne et adapté.

Nous avons tous été témoins ici de situations dramatiques, et notamment de la détresse d'une mère qui a envoyé son fils au Congo, faute de solution à Bruxelles. Son état s'était ensuite aggravé et il avait été difficile de le faire revenir en Belgique pour se faire soigner. Cet exemple montre que l'accompagnement des personnes autistes sévères n'est pas encore optimal dans notre pays.

La conférence de presse a également été une occasion de rappeler la prévalence de l'autisme, qui concerne aujourd'hui une naissance sur cent, soit un grand nombre de familles. Il est impensable de concevoir des mesures et de faire des propositions sans penser à ces familles, qui sont les premières concernées.

En matière de scolarisation des enfants, la formation des accueillants et des enseignants reste un point faible si nous voulons ouvrir un certain nombre d'institutions aux enfants autistes. Face à ces enfants, l'improvisation, même guidée par la meilleure volonté du monde, ne peut être de mise.

Nos enseignants et nos puéricultrices ne sont pas encore bien formés pour faire face aux troubles du comportement. Certains enseignants se sentant démunis finissent par contester le principe même de la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap.

Peut-on avoir un Plan autisme sans avoir un corpus consensuel de bonnes pratiques professionnelles ? Nous savons tous que les centres se concentrent davantage sur les activités occupationnelles, les aspects relationnel et affectif, l'apaisement de l'enfant, en laissant de côté les apprentissages systématiques et nécessaires. La plupart sont des centres à référence psychanalytique qui utilisent donc des méthodes non validées.

Le collectif propose la mise en place d'un dispositif associant les différentes compétences pour développer, diversifier et personnaliser les prestations. C'est une proposition très dynamique et positive que nous devrions prendre en compte.

Nous devons tendre vers l'amélioration des prises en charge, la promotion des petites structures inclusives, l'adaptation des normes d'encadrement, le soutien aux familles et aux professionnels et l'amélioration de la formation. Cette question doit être traitée politiquement.

Ma collègue vous interroge sur le Plan autisme annoncé depuis de nombreuses années. Pour ma part, je souhaiterais savoir s'il est possible de créer un Plan autisme sans mettre en place un programme pluriannuel de création de places en établissements et dans les services médico-sociaux, parallèlement à la formation que je viens d'évoquer. Est-ce vraiment possible ?

Cela a été évoqué à l'occasion de certains changements institutionnels. Moyennant certains aménagements de ce type, nous pourrions être plus efficaces en la matière.

Pour terminer, je voudrais rappeler que mon groupe avait organisé en mars 2010 les Midis de l'autisme dans ce parlement. Au-delà du grand nombre de participants à l'événement, on avait pu être frappé par la qualité des interventions et le professionnalisme des gens de métier et des familles.

On a pu constater à l'occasion combien les parents des enfants autistes, les associations, les étudiants, les professionnels, les citoyens et même certains collègues politiques attachaient de l'importance à ce handicap,

longtemps méconnu et pas assez reconnu. J'avais donc suggéré à la majorité une proposition de résolution, mettant à jour et complétant celle de ma collègue. Malheureusement, le monde politique est parfois frappé d'inertie.

Le secteur associatif et les familles nous guettent sur trois critères pour nos actions : le délai de nos initiatives, les progrès accomplis et le financement. Nous ne satisfaisons toujours pas à ces critères. Ce n'est pas digne de nos institutions !

(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)

M. le président.- La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.- J'entends bien les critiques concernant les institutions. Bien des choses doivent encore être réalisées. Mais avant de reprendre ce qui a été mis en place ces dernières années concernant les personnes présentant de l'autisme, je tiens à remettre dans son contexte le chiffre de 45.000 personnes atteintes d'autisme en Fédération Wallonie-Bruxelles que vous citez.

Comme expliqué par les protagonistes de la conférence de presse, il s'agit d'un chiffre extrapolé au départ de recherches épidémiologiques, qui recouvre donc tant des personnes ayant un quotient intellectuel "normal", capables de vivre dans la société moyennant quelques adaptations, que des personnes ayant un trouble intellectuel et n'ayant pas la capacité de mener une vie autonome.

Ce chiffre a été d'ailleurs complété par les informations suivantes : 60% des 45.000 personnes présentant des troubles autistiques peuvent s'en sortir dans la vie en société sans avoir besoin, par exemple, de places en centre de jour ou d'hébergement. Ces personnes ne doivent donc pas se trouver en institution.

Vous avez mentionné l'étude réalisée par le Centre d'études et de formation pour l'éducation spécialisée (Cefes) en 2010 sur les besoins des parents d'un enfant présentant un trouble envahissant du développement. La principale recommandation porte sur la formation tant des parents que des professionnels. Celle-ci permettrait d'éviter les exclusions et parcours d'exclusion, d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes présentant des troubles envahissants du développement et de diminuer l'impact des troubles du comportement dans le milieu de vie.

Les autres recommandations portent sur :

- la qualité de vie des parents et des familles, en mettant en avant l'importance d'un accompagnement proactif des membres de la famille. Cela passe notamment par un diagnostic précoce, l'information, la formation et l'accompagnement des parents ;
- la mise en œuvre d'un plan d'accueil et d'accompagnement de la personne, notamment au niveau de l'urgence, de façon à pouvoir intervenir de façon précoce, intensive, coordonnée, et en soutenant la participation des parents ;
- l'importance d'une vision globale des besoins de ces personnes, tout en sachant qu'il y aura des spécificités individuelles.

Ces recommandations sont proches de la résolution adoptée par cette assemblée en 2004.

Depuis 2004, outre la création des centres de référence et la reconnaissance de l'autisme comme handicap, diverses actions ont été mises en place.

Tout d'abord, il y a eu la création et le développement de la cellule grande dépendance au sein du service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare). Celle-ci a pour missions principales de gérer la liste de personnes de grande dépendance, d'aider les personnes sans solution dans leur recherche et de créer du réseau et de la transversalité autour de ces personnes.

Il faut souligner que les personnes autistes représentent une part non négligeable des personnes recensées sur cette liste, pour lesquelles la cellule grande dépendance intervient au quotidien. Prochainement, une étude va d'ailleurs être réalisée par l'Observatoire bruxellois de la personne handicapée, afin de recenser les personnes handicapées de grande dépendance à Bruxelles. Elle permettra d'obtenir des chiffres objectifs sur la problématique de la grande dépendance, qui englobe les personnes atteintes d'autisme.

L'accent a bien sûr été mis sur la création et le développement de collaborations avec les différents secteurs. Tout à l'heure, il a déjà été question de l'enseignement, avec l'accord de coopération entre les services d'accompagnement, les centres de jour pour enfants scolarisés et l'enseignement ordinaire. Je n'y reviendrai donc pas.

Comme je l'ai dit également, d'autres secteurs ont signé des protocoles de collaboration, tels que celui de la petite enfance et de l'aide à la jeunesse. Les collaborations se mettent donc en place par le biais des administrations. Un bel exemple de collaboration entre deux secteurs nous est fourni par l'école Ados Pillifs, que j'ai visitée il y a quelque temps et que je soutiens depuis son ouverture. Il s'agit d'une école secondaire d'enseignement spécialisé pour adolescents atteints d'autisme.

Une subvention a été octroyée au Service universitaire spécialisé pour personnes avec autisme (SUSA) pour mettre en place le projet Support à l'intégration personnalisé pour adolescents avec autisme (Sinpa). Ce projet a pour objectif d'apporter un accompagnement intensif aux jeunes adolescents de grande dépendance. Il vise la participation scolaire et l'inclusion sociale, pour permettre à ces adolescents de réintégrer une scolarité après avoir été exclus de tout enseignement en raison de leurs troubles importants du comportement.

Parmi les projets en cours de développement de structures d'accueil, deux concernent spécifiquement les personnes autistes ou présentant des troubles importants du comportement. Ainsi, Constellations a ouvert son centre de jour et d'hébergement fin 2012. La Coupole bruxelloise de l'autisme ouvrira ses portes en avril 2014. Cela représente 35 places en centre de jour et 35 places en centre d'hébergement. Il faut y ajouter l'élargissement de l'offre en centre de jour et d'hébergement, ainsi que l'augmentation du nombre de conventions prioritaires, qui concernent la plupart du temps des personnes autistes.

Bénéficier d'une place en centre de jour ne suffit cependant pas toujours pour ces jeunes, qui sont parfois déscolarisés depuis un moment. Il faut les préparer à entrer dans ces structures. C'est pourquoi, je soutiens entre autres des initiatives telles que la Coupole, qui vise à préparer les jeunes à leur entrée en centre de jour.

Une amélioration de l'offre des services d'accompagnement a également été constatée, puisque depuis 2009, neuf missions complémentaires ont été octroyées à différents services d'accompagnement. Sept d'entre elles visent la grande dépendance.

L'offre du service Répit se développe progressivement par des appels à projets Répit, mais également par le soutien d'initiatives telles que celle de La Soucoupe, qui organise des

activités de loisirs durant le week-end à destination d'enfants autistes de six à douze ans.

Je voudrais encore dire quelques mots de la réflexion que je mène au niveau bicommunautaire. Depuis le 15 mars, la norme "nursing" a été remplacée par la norme grande dépendance, afin de permettre aux personnes présentant de graves troubles du comportement de recevoir un accompagnement plus important en centre de jour et d'hébergement.

(Mme Dominique Braeckman, deuxième vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

De plus, je suis en train de préparer un Plan grande dépendance qui sera déposé au gouvernement le plus rapidement possible. Quant à l'élaboration d'un Plan autisme plus spécifique concernant toutes les entités fédérées, je suis en attente de l'invitation à une prochaine conférence interministérielle (CIM) remettant en route les groupes de travail institués.

Madame Braeckman, il n'y a plus eu de rencontre de la CIM depuis septembre 2012. Il n'a donc pas été possible d'établir des liens entre les décisions de cette CIM et le décret inclusion.

Je peux néanmoins vous signaler que le décret inclusion reprend la problématique de la grande dépendance, notamment par un impact positif de la présence de personnes de grande dépendance dans l'octroi de subsides aux services d'accompagnement, centres de jour et centres d'hébergement.

Enfin, Mme Caroline Persoons soulignait l'importance de la réflexion sur les personnes porteuses d'un handicap, la grande dépendance et l'autisme dans le cadre des réformes institutionnelles. Cette réflexion devrait être opérée avec le concours du secteur et des associations. Cela va dans le sens de ma politique. Par exemple, le décret inclusion n'a pu être élaboré qu'en collaboration avec le secteur. Dans cette réflexion, je compte donc bien associer, dans le cadre des réformes institutionnelles, le secteur des personnes porteuses d'un handicap.

(M. Hamza Fassi-Fihri, président, prend place au fauteuil présidentiel)

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

M. le président.- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF).- Je souhaiterais insister sur trois points.

D'abord, il reste beaucoup à accomplir en termes de sensibilisation aux bonnes pratiques, dans une démarche transversale impliquant la Commission communautaire française pour la formation, la Région pour l'emploi, la Commission communautaire commune, l'État fédéral...

Ensuite, il me revient que la cellule grande dépendance ne répond pas toujours de manière efficace aux demandes très variées des familles.

Enfin, vous annoncez un Plan grande dépendance. Je regrette qu'il ne soit pas porté à l'échelon fédéral, ni à celui des autres entités fédérées, car cela l'aurait doté d'une plus grande efficacité. Si ce projet ne progresse pas en conférence interministérielle, j'insiste pour qu'il soit élaboré en totale collaboration avec les deux autres entités fédérées francophones, à savoir la Communauté française et la Région wallonne. En effet, imaginer un tel plan pour notre seul territoire de 162km² serait irréaliste.

M. le président.- La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.- La cellule grande dépendance que nous avons mise sur pied a dû faire ses maladies de jeunesse. Certaines améliorations doivent peut-être encore être apportées. J'insiste néanmoins pour dire que cette cellule a trouvé des solutions pour plusieurs cas particulièrement urgents ces deux dernières semaines.

Il y a un mois ou deux, nous avons initié une table ronde sur huit à dix cas urgents recensés et je souligne que la cellule grande dépendance a vraiment pris le taureau par les cornes pour trouver des solutions.

M. le président.- L'incident est clos.

Afin de regrouper l'interpellation et la question orale destinées à la ministre Evelyne Huytebroeck, je vous propose une modification de l'ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

QUESTION ORALE

M. le président.- L'ordre du jour ainsi modifié appelle la question de M. Ahmed El Ktibi.

LA RÉCLAMATION DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME CONTRE L'ÉTAT BELGE AUPRÈS DU COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX POUR VIOLATION DES ARTICLES 13 À 16, AINSI QUE L'ARTICLE 30 DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE RÉVISÉE

DE M. AHMED EL KTIBI

À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. le président.- La parole est à M. El Ktibi.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- En janvier 2012, plusieurs députés de cette assemblée vous ont interpellée concernant la plainte déposée en décembre 2011 auprès du Comité européen des Droits sociaux (CEDS) par la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'homme (FIDH) contre l'état belge pour violation des articles 13 à 16, ainsi que de l'article 30 de la Charte sociale européenne révisée.

Cette plainte concernait le manque de solutions d'accueil et d'hébergement s'offrant aux personnes handicapées de grande dépendance. Les débats concernant le manque de places d'accueil et d'hébergement des personnes handicapées de grande dépendance ont été multiples dans cette assemblée et nous n'avons eu de cesse de réclamer, année après année, des réalisations concrètes en la matière.

Cette plainte de la FIDH auprès du CEDS est donc d'une grande importance et nous sommes très préoccupés par le sort qui sera lui réservé, ainsi que par le déroulement de la procédure.

Quelle est l'évolution de cette plainte ? Quelle est votre politique en faveur des personnes handicapées de grande dépendance ? Il est vrai que vous avez déjà donné certains éléments de réponse lors des interpellations précédentes.

Quelles solutions envisagez-vous pour répondre aux manquements aux articles 14, 16 et 30 de la Charte sociale européenne ? Nous aimerions également vous demander des précisions quant aux différentes étapes de la procédure, jusqu'à la parution du rapport final.

M. le président.- La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyn Huytebroeck, ministre.- Nous sommes tous préoccupés par l'évolution de cette plainte. Les deux principaux griefs portent sur l'insuffisance du nombre de solutions d'accueil et le manque de diversité de celles-ci, ainsi que sur le défaut de mise en place d'une politique globale et coordonnée pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Je rappelle que cette accusation s'adresse à la Belgique dans son ensemble, et pas uniquement à nous.

Cette procédure initiée par le Comité européen des Droits sociaux dans le cadre du droit à la réclamation collective contre un état est longue, comme le sont souvent les réclamations au niveau européen. Cela nous laisse des possibilités de nous défendre.

En l'occurrence, la procédure est la suivante : dépôt de réclamation, examen de la recevabilité par le Comité européen et échanges entre les parties. Le Comité européen statue ensuite sur le bien-fondé de la réclamation, le groupe des rapporteurs sur les questions sociales et de santé invite la Belgique à l'informer sur les mesures prises, le rapport est ensuite remis à ce groupe de rapporteurs, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe adopte alors soit une recommandation, soit une résolution à l'égard de la Belgique.

L'échéance annoncée est celle de juillet 2013. Le rapport relatif aux mesures prises par le pouvoir fédéral et toutes les entités fédérées pour se mettre en conformité avec la Charte sociale européenne est aujourd'hui entre les mains des rapporteurs. Il leur a été transmis la semaine dernière par le ministre des Affaires étrangères, puisque c'est son rôle.

Actuellement, tous les documents et échanges qui ont eu lieu entre les parties sont confidentiels. Je ne peux donc pas communiquer davantage à ce sujet. Comme nous sommes dans les derniers mois de la procédure, il est probable qu'en septembre 2013, le rapport final du Comité européen des Droits sociaux soit publié et rendu public.

M. le président.- La parole est à M. El Ktibi.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Je remercie la ministre pour sa réponse. Je comprends tout à fait cette nécessité de protéger la confidentialité. Nous attendons ensemble ce rapport.

INTERPELLATIONS (SUITE)

LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION BRUXELLOISE RELATIVES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

MME MAGALI PLOVIE

**À M. RACHID MADRANE, MINISTRE EN CHARGE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

M. le président.- La parole est à Mme Plovie pour son interpellation concernant les déclarations du ministre-président de la Région bruxelloise relatives à la formation professionnelle.

Mme Magali Plovie (Ecolo).- Selon les récentes déclarations du ministre-président de la Région bruxelloise parues dans la presse du 21 mai dernier, la priorité du gouvernement d'ici à la fin de la législature est la mise à l'emploi des jeunes bruxellois. Il annonce la création de 4.000 emplois. Pour ce faire, différentes mesures seront adoptées dont, toujours d'après les déclarations faites dans cet article, la création de 4.350 stages en entreprise et en formation professionnelle, ainsi que le renforcement de l'apprentissage des langues.

Concernant la formation professionnelle et ces 4.350 places, le ministre-président a déclaré qu'elles se répartiraient de la manière suivante :

- 1.650 places de stage en transition (premières expériences professionnelles en fin de formation) ;
- 1.700 formations supplémentaires dans les secteurs prioritaires à identifier avec les patrons ;
- 1.000 nouveaux stages à définir en concertation avec les partenaires sociaux.

Le coût global de cette opération est évalué à 3,43 millions d'euros. Nous nous réjouissons du soutien supplémentaire que le gouvernement compte apporter à la formation professionnelle et de son intention d'offrir des possibilités de premières expériences professionnelles dans la continuité d'un cursus de formation.

Comment ces mesures vont-elles s'intégrer dans la politique de formation que vous et votre prédécesseur avez menée jusqu'à présent ? De quelle manière la collaboration entre Bruxelles Formation et Actiris va-t-elle s'opérer dans le cadre de ces mesures ? Concernant les 1.700 formations supplémentaires qui seront créées dans les secteurs prioritaires, quel processus sera mis en place pour les identifier ?

Que pensez-vous de la déclaration du ministre-président à propos d'une concertation faite uniquement avec les patrons ? Dans quelle mesure Bruxelles Formation va-t-il être intégré dans cette réflexion ?

Concernant les 1.650 places de stage en transition, qui concernent donc une première expérience professionnelle directement après une formation, comment les besoins ont-ils été déterminés ? Dans quels secteurs ou pour quelles formations ces stages seront-ils créés ? Qui sera chargé de les trouver ? Quel mécanisme de financement est prévu pour les stagiaires ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

M. le président.- La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre.- Comme vous avez sans doute pu le constater, depuis le début de la législature, le gouvernement a beaucoup œuvré dans le cadre des politiques croisées emploi-formation, notamment en faveur du renforcement des collaborations entre la Région et la Commission communautaire française. La formation est une priorité dans notre Région et il est donc extrêmement important que nous réunissions toutes les forces vives pour relever le défi de la qualification de nos demandeurs d'emploi.

Parmi les premiers actes législatifs que j'ai accomplis lorsque j'ai pris mes fonctions de ministre de la Formation professionnelle, j'ai eu l'honneur de présenter deux accords de coopération entre la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale devant cette assemblée.

Le premier formalisait les coopérations entre Actiris et Bruxelles Formation. Le second concernait le financement par la Région d'une offre de formation complémentaire dans les secteurs prioritaires du New Deal pour la formation, organisée par Bruxelles Formation et le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB).

Cette offre de formation a été mise en œuvre dès 2012 et a concerné 1.400 demandeurs d'emploi du côté francophone et 300 du côté néerlandophone. Il s'agit donc bien des 1.700 places de formation dont a parlé le ministre-président de la Région.

Ce qu'il a déclaré, et qui n'a sans doute pas été repris correctement dans les médias, c'est que la pérennisation des budgets permet aujourd'hui de rendre ces formations complémentaires structurelles. C'est donc la garantie, pour Bruxelles Formation, de bénéficier définitivement des 2.320.000 euros prévus par cet accord.

Ces formations liées au New Deal pour la formation sont organisées suivant quatre axes : les langues, la construction durable, l'organisation de formations spécifiques pour les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans dans des secteurs tels que la vente, l'horeca, la logistique, et un développement de l'information et de l'orientation professionnelle.

Elles sont bien mises en œuvre par Bruxelles Formation, après avoir été approuvées par les interlocuteurs sociaux au sein de son comité de gestion. Ce n'est pas le résultat d'une concertation avec le seul banc patronal, mais également avec l'ensemble des organisations syndicales. Le comité de gestion de Bruxelles Formation est composé à la fois des organisations des travailleurs et des organisations patronales.

Elles font également l'objet d'un rapport annuel présenté à un comité de pilotage, constitué du ministre-président de la Région, de la ministre de l'Emploi, Mme Céline Fremault, et de moi-même. Ce rapport est également envoyé au Conseil économique et social.

Venons-en maintenant aux 1.000 stages et aux 1.650 stages de transition. Les 1.000 stages supplémentaires découlent d'un engagement formel de tous les interlocuteurs sociaux, tant sur le banc patronal que sur le banc syndical, et du Conseil économique et social de la Région, de multiplier les contacts avec les secteurs professionnels et les entreprises bruxelloises afin d'augmenter fortement l'offre de stages et de premières expériences professionnelles.

Vous connaissez mon antienne : "Impliquez-vous, engagez-vous !" C'est une belle occasion de le démontrer.

Dans ce cadre, sont concernés tant les stages de fin de formation que les stages scolaires, les conventions de premier emploi ou encore les contrats de formation professionnelle individuelle.

J'en viens aux 1.650 stages de transition. Il s'agit en réalité de la mise en œuvre d'une mesure fédérale prise dans le cadre du plan de relance de la ministre de l'Emploi, Mme De Coninck. Le nombre de stages pour le territoire bruxellois a été fixé par le gouvernement fédéral en fonction du flux annuel de jeunes demandeurs d'emploi qui s'inscrivent pour la première fois auprès d'Actiris. Pour l'ensemble de la Belgique, 10.000 stages ont été prévus.

Ils sont destinés à de jeunes demandeurs d'emploi de moins de 30 ans, détenteurs, au plus, d'un diplôme du secondaire supérieur. Ils peuvent les effectuer à partir du sixième mois de leur inscription. Le mécanisme de financement du stagiaire est le suivant : l'ONEm active de manière anticipative l'allocation de chômage d'environ 680 euros et l'employeur, maître de stage, verse une prime de 200 euros. L'objectif de ce stage de maximum six mois est de permettre un premier contact avec le monde du travail.

Il s'agit, en réalité, d'une mesure relevant de la formation professionnelle, puisque le contrat de stage est assimilé à un contrat de formation. Cependant, pour sa mise en œuvre, un modèle d'intervention a été décidé entre Actiris et Bruxelles Formation : Actiris est chargé de "repérer" les jeunes pour lesquels cette mesure pourrait être bénéfique et de prospecter les entreprises. Bruxelles Formation prend en charge la contractualisation et l'élaboration du plan de formation, et assure le suivi pédagogique et l'évaluation de fin de stage. Ce

stage est possible auprès de tout type d'employeur, qu'il soit public ou privé, marchand ou non marchand.

Cependant, Actiris et Bruxelles Formation décideront d'un commun accord si la demande de stage d'une entreprise ou d'un secteur ne constitue pas seulement un effet d'aubaine. Nous devons y être extrêmement attentifs. Je pense, notamment, à un secteur que je connais bien, à savoir celui du nettoyage, que l'on appelle pudiquement "service aux entreprises".

Mme la députée, vous auriez pu trouver étrange que ce soit le ministre-président de la Région qui parle de formation, alors que cette matière relève bien de notre commission. Il faut plutôt s'en réjouir. Depuis mon entrée en fonction, je constate en effet une réelle prise de conscience par l'ensemble du gouvernement : le défi de la qualification est prioritaire. Vu son importance, les actes posés dépassent notre structure institutionnelle.

Lors de notre précédente séance, nous avons évoqué le pôle de compétence. Les membres du gouvernement y sont tous favorables et nous dégagerons les moyens nécessaires pour le réaliser. Il s'agit en effet d'une nécessité et quatre ou cinq ministres s'y attelleront.

C'est dans ce sens que nous envisageons le transfert de compétences en matière d'emploi, tel que prévu par la réforme institutionnelle. Il pourrait être envisagé qu'une partie des moyens transférés serve au développement d'une offre de formation complémentaire, Actiris jouant le rôle de commanditaire et Bruxelles Formation assurant la mise en œuvre des formations. Car nous savons depuis longtemps, et je le dis en présence de l'ancien ministre en charge de l'Emploi, qu'une meilleure articulation est nécessaire entre emploi et formation. Nous sommes tous d'accord sur ce point au sein de la majorité.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à Mme Plovie.

Mme Magali Plovie (Ecolo).- Ces réponses clarifient les propos du ministre-président relatés dans Le Soir. Je trouve que cette question doit être abordée de manière transversale, tant au niveau de l'emploi et de la formation que d'autres secteurs touchant au domaine de compétence d'autres ministres.

Je me réjouis du fait que le gouvernement dans son ensemble, au travers des différentes entités compétentes à Bruxelles, puisse s'occuper de cette question.

LE CONCEPT DE PÔLE DE COMPÉTENCE
ET LE SECTEUR DU NON-MARCHAND

DE **MME MAGALI PLOVIE**

À **M. RACHID MADRANE**, MINISTRE EN CHARGE
DE LA **FORMATION PROFESSIONNELLE**

M. le président.- La parole est à Mme Plovie.

Mme Magali Plovie (Ecolo).- Vous avez fait référence lors de la séance plénière du 7 juin dernier, en réponse à ma collègue Mme Schepmans, au pôle de compétence développé dans le secteur des métiers industriels.

En vous entendant, je me suis dit que d'autres pôles de compétence pouvaient sans doute être développés. De ce point de vue, je voudrais faire le lien avec une récente étude de l'ULB, qui a été présentée cette semaine en commission des Affaires économiques et qui y a provoqué des débats.

Cette étude attire l'attention sur certains secteurs susceptibles de créer des emplois. Elle se focalise donc sur ces secteurs sans pour autant nier que d'autres dont on parle moins, comme l'horeca, l'industrie ou la vente, sont également créateurs d'emplois. En outre, dans le New Deal bruxellois, certains pôles de compétence, comme le commerce, avaient déjà été identifiés comme secteurs prioritaires.

Ces différents secteurs sur lesquels l'étude met un focus et, de manière générale, l'ensemble du secteur non marchand qui comprend notamment les soins de santé et l'action sociale, risquent de devoir faire face à une pénurie de travailleurs, eu égard à l'évolution démographique annoncée pour les années à venir.

Cette étude met en exergue l'importance de relever les défis liés au boom démographique et la création d'emplois que cette situation pourrait entraîner. Mais comme il s'agit du secteur non marchand, ces emplois devront toutefois être soutenus par les pouvoirs publics. On sait donc que l'enjeu est important, que les besoins à satisfaire seront nombreux et créateurs d'emplois, mais aussi qu'un financement sera nécessaire.

À côté de la formation, il ne faut pas oublier l'impact des conditions de travail et l'étude y fait d'ailleurs référence. Par exemple, certains candidats infirmiers abandonnent leurs études et le problème consiste à maintenir ensuite l'attrait de ces personnes sur le marché de l'emploi.

Les personnes désertent. Récemment, des articles ont montré à quel point les enseignants réorientaient leur carrière.

Les conditions de travail, la valorisation du travail sont importantes. Même si ce n'est pas de votre compétence, nous devons nous engager dans une réflexion globale et prendre la mesure des enjeux qui y sont liés. Le secteur non marchand est porteur d'emploi pour les Bruxellois, répond aux besoins de la société et est prioritaire dans le cadre du New Deal.

L'offre de formation dans le secteur non marchand est-elle actuellement suffisante pour répondre aux besoins du secteur ?

Avez-vous pris connaissance des résultats de l'étude de l'ULB relative aux déterminants du chômage à Bruxelles et aux politiques de rééquilibrage de l'offre et de la demande du travail, notamment dans sa partie consacrée aux possibilités de création d'emplois dans le secteur non marchand ? Quelle suite lui donnez-vous ?

Le secteur non marchand étant l'un des secteurs prioritaires du New Deal et présentant, par ailleurs, un risque de déficit de main-d'œuvre, comment envisagez-vous de créer un pôle de compétence pour ce secteur ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

M. le président. - La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre. - Je partage parfaitement votre analyse. Vous me donnez l'occasion de revenir sur la question du pôle de compétence que je développe à la Région. Il faut un endroit où l'on centralise l'ensemble de l'offre de formations d'un secteur donné, qu'il soit marchand ou non marchand. Cela se fait dans d'autres Régions et cela fonctionne parfaitement.

La Région de Bruxelles-Capitale connaît depuis plusieurs années une croissance très importante de sa population, qui sera encore amenée à augmenter fortement dans les années à venir. Cela implique des défis majeurs et cruciaux pour la Région, en termes de logements, d'infrastructures, d'emplois, d'enseignement et de formation, pour ne citer qu'eux.

L'ensemble des secteurs du non marchand, notamment, va donc être fortement mis à contribution. Sur la base des projections démographiques, le nombre d'emplois à créer à l'horizon 2020 dans les seuls secteurs de l'enseignement, de l'accueil, de la petite enfance et de l'aide aux personnes âgées serait de l'ordre de 6.000 à 10.000, indépendamment de certaines pénuries déjà constatées aujourd'hui.

C'est à la fois un défi et une chance, d'autant plus qu'il s'agit exclusivement d'emplois non délocalisables. Et pour certaines fonctions, les exigences en termes de qualification sont moins importantes et pourraient donc correspondre au profil d'un grand nombre de nos chercheurs d'emploi bruxellois.

Pour répondre plus précisément à vos questions, je signale que l'offre de formations dans le secteur non marchand, du moins pour ce qui relève du levier de la formation professionnelle, répond actuellement à la demande du marché de l'emploi. Bruxelles Formation et ses partenaires de l'insertion socioprofessionnelle et de l'enseignement de promotion sociale forment actuellement plus ou moins 150 aides familiales et aides soignantes et plus ou moins 60 auxiliaires de la petite enfance par an. Cela répond aux besoins actuels.

Ces deux métiers font l'objet d'une veille attentive de la part des services de Bruxelles Formation, de manière à pouvoir rapidement réajuster l'offre, si nécessaire. Une grande partie des métiers du non marchand ne relève cependant pas du levier de la formation professionnelle. Je pense notamment aux métiers d'infirmier et d'enseignant, qui sont d'ailleurs tous deux déjà en pénurie aujourd'hui. Ils sont du seul ressort de l'enseignement supérieur de plein exercice.

Nous avons cependant activé depuis de nombreuses années, pour les infirmiers, la mesure de formation professionnelle individuelle en établissement d'enseignement. Celle-ci permet à des demandeurs d'emploi de reprendre des études supérieures, tout en conservant leurs allocations de chômage et leurs droits sociaux. Bon an, mal an, 120 à 150 personnes bénéficient de cette mesure, qui sera également mise en œuvre à la rentrée scolaire 2013 pour les instituteurs primaires.

J'ai bien évidemment pris connaissance de l'excellente étude de Marion Englert à laquelle vous faites référence, et plus particulièrement de la partie relative aux emplois à promouvoir à Bruxelles. Je n'irai pas jusqu'à vous dire que cette étude est mon petit livre rouge ou mon livre de chevet. Je vous mentirais. En revanche, j'ai encouragé mon organisme de formation à investiguer quant aux suites à réserver à cette étude prospective en termes de formation.

Je suis donc très vigilant vis-à-vis des éventuelles offres de formation complémentaires ou nouvelles à mettre en œuvre dans le secteur non marchand. Sachez que nous suivons évidemment de très près l'évolution du marché de l'emploi dans ce domaine. Nous réagirons en termes d'offres de formation dans des délais très courts. C'est bien là l'objectif premier de la formation et vous pouvez compter sur ma créativité en la matière.

Pour ce qui est d'un éventuel pôle de compétence dans ce secteur, pourquoi pas ? Ce n'est pas moi qui vous dirai le contraire. À la suite du séminaire gouvernemental d'Ostende, et indépendamment de la mise en œuvre du pôle de compétence pour les métiers industriels, je déposerai au gouvernement en septembre, en commun avec la ministre régionale de l'Emploi, une note qui modélisera le concept de pôle de compétence et qui identifiera les secteurs dans lesquels des pôles seraient susceptibles d'émerger.

Il y a quelques mois, nous avons lancé la Commerce Academy. J'ai la conviction que nous pourrions également

créer un pôle de compétence autour des métiers du commerce. Concernant le non marchand, il faudrait d'abord vérifier si ses fonds sectoriels sont d'accord de mettre la main au portefeuille, sachant qu'ils privilégient aujourd'hui la formation des travailleurs actifs dans leur secteur et contribuent in fine très faiblement à la formation des chercheurs d'emploi.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à Mme Plovie.

Mme Magali Plovie (Ecolo).- Je vous remercie pour ces réponses qui vont dans le bon sens. L'étude menée par l'ULB développe une vision et va dans une certaine direction. Il faut pouvoir retenir les réflexions qui nous semblent intéressantes, en n'oubliant pas qu'il reste d'autres aspects à développer. Ce sera intéressant de voir en septembre comment les choses auront évolué par rapport à ces pôles de compétence.

M. le président.- L'incident est clos.

QUESTION ORALE (SUITE)

M. le président.- L'ordre du jour appelle la question orale de M. Ahmed Mouhssin.

BRUXELLES-TOURNAGE

DE **M. AHMED MOUHSSIN**

À **M. RACHID MADRANE, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE**

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Le rapport d'activités de Visitbrussels 2012 annonce, dans son chapitre cinéma, une augmentation de 25% des tournages en Belgique par rapport à 2011.

L'accord de majorité indique une volonté de développer la culture sur le territoire, en travaillant en étroite collaboration avec les nombreux acteurs de ce secteur. Dans cette optique, nous avons essayé de décrypter les différentes structures s'occupant de cinéma à Bruxelles.

Les trois grands bureaux sont : Wallonie Bruxelles Images (WBI), une agence de promotion du cinéma au niveau international liée à la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Bruxellesimage, un fonds d'investissement pour des projets cinématographiques et dépendant de la Région de Bruxelles-Capitale.

Notons que Bruxellesimage comporte aussi un volet promotion pour tourner des films sur la Région. Ce bureau utilise un outil de communication web nommé "Made in Brussels" et effectue des déplacements à l'étranger pour des rencontres de professionnels.

Enfin, Brussels Film Office (BFO), anciennement nommé Bruxelles Tournage, apparaît comme un soutien logistique destiné à monter des projets liés au domaine du cinéma. Il partage ses bureaux au Brussels Info Place (BIP) avec Bruxellesimage. Ces deux entités se sont déplacées pour le festival de Cannes et d'autres événements de cinéma internationaux.

Dans l'accord de majorité, il est écrit que le gouvernement "participera à une politique culturelle régionale concertée et cohérente". Dans le projet de Plan culture de la Commission communautaire française, l'un des axes, qui sera développé à la suite des recommandations formulées en commission culture, est l'amélioration de la bonne gouvernance culturelle.

Dans ce cadre, M. le ministre, pourriez-vous m'éclairer sur l'articulation entre ces différents intervenants du milieu cinématographique ? Pouvez-vous m'indiquer si une évaluation de la coordination entre ces différents services a été effectuée ?

Enfin, le rapport de Visitbrussels indique que l'augmentation porte sur l'ensemble de la Belgique. Disposez-vous de chiffres plus précis en ce qui concerne Bruxelles ?

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre.- Dans le cadre de mes compétences en culture, je ne subventionne aucune des trois structures que vous mentionnez. Sachez que ces structures visent principalement à soutenir et promouvoir l'industrie cinématographique de notre Région à l'étranger ou à promouvoir notre Région auprès des donneurs d'ordre de l'industrie cinématographique nationale et internationale : les producteurs, réalisateurs, producteurs exécutifs, etc.

Au niveau de notre Région, ce sont mes collègues Mme Fremault, ministre en charge du Commerce extérieur, et M. Vervoort, ministre-président en charge de l'Image de Bruxelles, qui interviennent comme pouvoir subsidiant dans ces structures. Ainsi, la première structure que vous mentionnez, Wallonie Bruxelles Images (WBIimages) est cofinancée et cogérée par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel et Wallonie-Bruxelles international.

Outre sa subvention principale, Wallonie Bruxelles Images reçoit une subvention complémentaire de Mme Fremault via Brussels Invest & Export pour la promotion des sociétés individuelles bruxelloises dans les grands salons internationaux à l'étranger. Cette subvention complémentaire est également attribuée, du côté flamand, au Vlaams Audiovisueel Fonds (VAF).

Les deux autres structures dont vous parlez, Bruxellesimage et le Brussels Film Office (BFO) dépendent de la Région de Bruxelles-Capitale. Elles partagent leur bureau au Brussels Info Place (BIP) et sont en communication permanente.

Wallimage/Bruxellesimage constitue un fonds d'investissement mixte auquel la Région bruxelloise et la Région wallonne participent respectivement à concurrence de 1,5 million d'euros par an.

Le BFO, qui est en fait l'ancien bureau de tournage de la Ville de Bruxelles, dépend désormais de Visitbrussels. Son rôle est d'informer les équipes de tournage nationales et internationales et de faciliter les tournages qui se situent à Bruxelles.

Les missions de ces trois structures qui concernent toute l'industrie cinématographique sont à la fois complémentaires et différentes, puisqu'elles s'occupent chacune d'une étape particulière dans le processus chronologique d'élaboration d'un projet cinématographique. Bruxellesimage intervient dans la phase de constitution du plan financier du projet et défend ou promeut l'attractivité économique d'une production cinématographique sur le territoire de la Région.

Le BFO intervient plutôt dans la phase de prospection des lieux de tournage, de beaux endroits où on peut tourner des films. Et, finalement, le WBI intervient en bout de chaîne pour l'aspect promotion des contenus audiovisuels produits par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lorsque ces opérateurs sont présents lors d'événements à l'étranger, la collaboration est en général positive, notamment sur le partage des coûts de tels événements.

Si vous avez d'autres questions concernant ces structures, permettez-moi de vous inviter à vous adresser à mes collègues, Mme Fremault et M. Vervoort.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à M. Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Pourrais-je avoir un complément d'information ? J'avais l'impression que Bruxelles Tournage était financé par la Commission communautaire française dans le cadre de la politique de tourisme. On sait à quel point le levier cinématographique peut jouer un rôle dans l'essor touristique. J'en veux pour exemple quelques films tournés à Bruges et qui ont eu un impact extrêmement important sur la visibilité de cette ville au niveau international.

Bruxelles Tournage bénéficie-t-il d'un financement de la Commission communautaire française ? J'en suis quasiment certain, mais pourriez-vous me le confirmer ? Ce volet tourisme en lien avec la culture et qui fait partie du projet de Plan culturel est-il pensé en termes de visibilité touristique de Bruxelles ? Enfin, la fois dernière, je vous avais interpellé sur la question du Plan culturel. Vous aviez proposé de présenter très rapidement l'étude universitaire réalisée. Des contacts avec le président de la commission, M. Lurquin, ont-ils déjà été pris ? Je rappelle tout l'intérêt que je porte à ces auditions.

M. le président.- La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre.- Je rappelle que dans mes compétences liées à la Culture, je n'accorde pas de subventions à ce secteur. Je peux toutefois poser la question à mon collègue du Tourisme.

Je propose de revenir au Plan culture en septembre

M. le président.- La parole est à M. Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je n'ai pas entendu la fin de votre réponse.

M. le président.- La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre.- Je suis prêt à parler du Plan culture en septembre, en commission ou en séance plénière.

M. le président.- La parole est à M. Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Ma question s'adressait à l'ensemble du gouvernement et j'espérais obtenir une réponse complète sur le financement de Bruxelles Tournage par la Commission communautaire française.

M. le président.- La parole est à M. Madrane.

M. Rachid Madrane, ministre.- Je suis incapable de vous dire si la Commission communautaire française subventionne Bruxelles Tournage. Je dois donc me renseigner.

QUESTION D'ACTUALITÉ

M. le président.- L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Pierre Migisha.

LES IMPLICATIONS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LE PLAN CRÊCHES

DE M. PIERRE MIGISHA

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

M. le président.- La parole est à M. Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- Il s'agit d'un sujet dont on a beaucoup parlé dans les médias, notamment hier. Tant mieux d'ailleurs que l'on évoque le soutien à la petite enfance. En effet, chacun sait combien la création de places dans les crèches est importante pour Bruxelles. On a donc appris cette prise de position avec une certaine satisfaction en même temps que la décision prise par les gouvernements francophones de créer quelque 1.600 places par an entre 2013 et 2018, ce qui correspond à peu près au plan de gestion de l'ONE.

Vous avez tout de suite annoncé que les places seraient réparties en fonction des besoins démographiques, ce qui constitue une démarche découlant d'un certain bon sens. Il faut mettre en parallèle la décision du gouvernement bruxellois de financer, via Actiris, 100 agents contractuels subventionnés (ACS) pour renforcer le cadre des crèches existantes. C'est également une bonne nouvelle. N'oublions pas le vote en commission du décret de soutien à la petite enfance. L'ensemble de ces informations laisse entendre une réelle, forte et concomitante prise en considération de cette problématique par les différents gouvernements.

Cette préoccupation se traduit plus que dans des intentions, mais dans de réelles décisions. On peut vraiment s'en réjouir.

Concernant la création annuelle de ces 1.600 places annoncée hier, quelle sera la part bruxelloise ?

Quelle sera la future coordination avec l'appel à projets Plan crèches lancé au niveau de la Commission communautaire française ?

M. le président.- La parole est à M. Vervoort.

M. Rudi Vervoort, ministre.- Nous nous réjouissons des décisions prises hier dans un premier temps par le gouvernement bruxellois, qui a débloqué les postes d'ACS pour pouvoir rencontrer, non pas exclusivement, mais en partie, les difficultés que nous rencontrons à Bruxelles. Nous étions en effet dans une situation assez paradoxale, puisque nous avions des places construites et prêtes à l'emploi, mais pas de reconnaissance de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Nous avons convenu entre nous que dans l'hypothèse où la situation ne serait pas débloquée dans le cadre du gouvernement conjoint, nous ouvririons les places en finançant les emplois à 100%. Tout s'est finalement résolu et nous avons trouvé un accord.

Nous sommes parvenus à une solution qui prend évidemment en compte le contrat de gestion de l'ONE, et donc la programmation annuelle d'ouverture de places dans les crèches. Des difficultés se présentaient, liées aux clés de répartition entre Bruxelles et les subdivisions régionales wallonnes. Il a fallu s'entendre sur un pourcentage et nous sommes arrivés à un peu moins de 31% pour Bruxelles.

Ce taux tient compte du taux de couverture, c'est-à-dire du nombre d'enfants, et du taux de navetteurs qui occupent des places à Bruxelles. Cela nous amène à ce chiffre de 31%. Il ne s'agit pas de 1.500 places, mais de 2.094 places, car nous sommes dans le cadre d'un rattrapage portant sur 2013 et 2014. 30% de ce chiffre équivaut au nombre de places que nous ouvrirons.

Pour ce qui est de la coordination entre l'appel à projets que nous allons lancer et l'ONE, il va de soi que ce dernier sera partie prenante du comité d'accompagnement du Plan crèches, de manière à ce que nous ne subventionnions pas des places qui ne seraient pas éligibles par l'ONE. Nous allons travailler de concert, ce qui est extrêmement positif. Je pense que cela correspond à une prise en considération des besoins bruxellois.

Ce fut le cas pour l'enseignement également. Je pense que nous avons pris hier d'excellentes décisions pour Bruxelles.

M. Pierre Migisha (cdH).- Je vous remercie pour votre réponse précise et chiffrée.

Vous évoquez un correctif de 2.094 places. Les 30% de places supplémentaires prévues pour 2013 seront-elles créées avant la fin de l'année ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Sept cents places existent d'ores et déjà.

La séance est suspendue à 12h10.

Présidence de M. Hamza Fassi-Fihri, président

La séance plénière est reprise à 14h04.

*M. Michel Colson et Mme Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est reprise.

REMERCIEMENTS

M. le président.- C'est aujourd'hui la dernière séance du Parlement francophone bruxellois pour Mme Olivia P'tito.

Jusqu'à ce matin encore, Olivia P'tito était engagée sur ses sujets de prédilection, tels que l'approche intégrée de la dimension de genre. Nous pourrions suivre son engagement à la tête de Bruxelles Formation, où elle arrivera peut-être à mettre en place des dispositifs dont nous avons discuté dans le cadre du décret de ce matin.

Olivia, j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec toi en commission, notamment sur les questions de formation et d'enseignement. Du temps de la plate-forme Apprentis citoyens, nous étions ensemble sur les bancs de l'école, avec Gaëtan Van Goidsenhoven et d'autres encore.

Permetts-moi de t'offrir ces quelques fleurs.

(Applaudissements)

Je te souhaite bon vent. Nous aurons encore le plaisir de t'entendre en commission sur l'évolution de Bruxelles Formation.

M. le président.- La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis (PS).- Au nom et de mes amis et collègues du groupe PS, je voudrais remercier Olivia pour son engagement sur tous les fronts. C'est dans cette assemblée qu'elle s'est investie le plus mais, chez nous, elle n'a pas non plus ménagé sa peine, toujours en commission, avec ses quelques dadas : missions locales, emploi des jeunes, environnement... Le programme n'est pas limité !

Monsieur le Président, vous avez bien fait les choses : le bouquet est plus grand qu'elle et le choix du rose profond, avec un peu de blanc, est sympathique... Mais je n'en dirai pas plus, puisque tout le monde attend de voter pour ces projets dans lesquels Olivia s'est également beaucoup investie.

Nous sommes tous prêts à l'aider dans la tâche qui l'attend, car nous attendons énormément du secteur de la formation au sein duquel elle occupera désormais une place centrale. Nous aurons l'occasion d'en rencontrer encore.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à Mme Herscovici.

Mme Anne Herscovici (Ecolo).- Je voudrais féliciter Olivia et lui souhaiter bon courage. Sa nouvelle mission ne sera pas une tâche facile, car tout le monde sait qu'elle connaît bien ces matières et l'attend au tournant, mais nous savons quelles sont son énergie et sa détermination.

Voir arriver à la tête de Bruxelles Formation une personne si compétente et impliquée, avec une expérience de terrain, est un gage de succès. Bon vent, Olivia !

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à Mme de Groot.

Mme Julie de Groot (cdH).- Tout le monde s'accorde à dire qu'amitié et politique ne font pas bon ménage. En l'occurrence, preuve que ce dicton est faux, tout qui a travaillé avec Olivia a pu nouer avec elle des liens d'amitié.

Ce fut mon cas, à l'occasion de nos rencontres au Bureau, en commission ou lors d'escapades à Paris ou en Tunisie. Merci Olivia, pour cette amitié d'abord.

Ensuite, sous ses allures de fillette, avec les bottes qu'elle porte en hiver, se cachent une volonté de fer, une détermination sans faille dont justement elle fera preuve demain et dont elle a déjà fait preuve dans ces matières.

En tant que parlementaires, c'est un honneur pour notre profession de voir qu'il est possible d'hériter d'une fonction de dirigeante de Bruxelles Formation après avoir réussi des examens ardues.

Bravo Olivia, tu as fait honneur au travail parlementaire et tu nous projettes, d'une certaine manière, dans l'avenir. Je pense que tu auras bientôt des demandes d'audition ardues de la part du parlement et il te faudra t'expliquer !

Merci beaucoup Olivia.

(Applaudissements)

M. le président.- La parole est à Mme P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Je vous remercie pour les propos empreints de gentillesse que vous venez de m'adresser.

Après neuf années, ou presque, de vie parlementaire, passées en votre compagnie, une page se tourne. Nous aurons peut-être l'occasion de nous revoir encore la semaine prochaine, mais il est clair que vous me manquerez.

Cela dit, j'ai pris mes responsabilités et j'ai choisi de revenir à mes premières amours, que sont l'emploi et la formation. J'en suis ravie et j'y mettrai toute mon énergie, dans l'intérêt des Bruxellois. La casquette change, mais les valeurs auxquelles je crois demeurent.

Merci.

(Applaudissements)

VOTES RÉSERVÉS

PROJET DE DÉCRET PORTANT INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LES LIGNES POLITIQUES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Vote nominatif

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif du projet de décret portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Commission communautaire française [86 (2012-2013) n^{os} 1 et 2].

- Il est procédé au vote.

61 membres sont présents.

61 répondent oui.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Commission communautaire française est adopté.

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Philippe Close, Mohamed Daïf, Caroline Désir, Bea Diallo, Françoise Dupuis, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Jamal Ikazban, Emir Kir, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Olivia P'tito, Eric Tomas, Aziz Albishari, Dominique Braeckman, Jean-Claude Defossé, Céline Delforge, Anne Dirix, Anne Herscovici, Zakia Khattabi, Vincent Lurquin, Alain Maron, Jacques Morel, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Yaron Pesztat, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte, Jacques Brotchi, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Willem Draps, Anne Charlotte d'Ursel, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Didier Gosuin, Cécile Jodogne, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Bertin Mampaka Mankamba, Pierre Migisha, Danielle Caron.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION CONCLU LE 21 FÉVRIER 2013 ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE EN MATIÈRE D'INTÉGRATION ET D'INCLUSION SCOLAIRE POUR LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 21 février 2013 entre la Communauté française et la Commission communautaire française en matière d'intégration et d'inclusion scolaire pour les jeunes en situation de handicap [83 (2012-2013) n^{os} 1 et 2].

- Il est procédé au vote.

61 membres sont présents.

61 répondent oui.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 21 février 2013 entre la Communauté française et la Commission communautaire française en matière d'intégration et d'inclusion scolaire pour les jeunes en situation de handicap est adopté.

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Philippe Close, Mohamed Daïf,

Caroline Désir, Bea Diallo, Françoise Dupuis, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Jamal Ikazban, Emir Kir, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Olivia P'tito, Eric Tomas, Aziz Albishari, Dominique Braeckman, Jean-Claude Defossé, Céline Delforge, Anne Dirix, Anne Herscovici, Zakia Khattabi, Vincent Lurquin, Alain Maron, Jacques Morel, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Yaron Pesztat, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte, Jacques Brotchi, Olivier de Clippele, Vincent De Wolf, Willem Draps, Anne Charlotte d'Ursel, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Didier Gosuin, Cécile Jodogne, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Hervé Doyen, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Bertin Mampaka Mankamba, Pierre Migisha, Danielle Caron.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

CLÔTURE

M. le président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 14h13.

Membres du Parlement présents à la séance : Aziz Albishari, Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Dominique Braeckman, Jacques Brotchi, Danielle Caron, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Mohammadi Chahid, Philippe Close, Michel Colson, Mohamed Daïf, Emmanuel De Bock, Olivier de Clippele, Jean-Claude Defossé, Julie de Groote, Céline Delforge, Serge de Patoul, Caroline Désir, Vincent De Wolf, Bea Diallo, Anne Dirix, Hervé Doyen, Willem Draps, André du Bus de Warnaffe, Françoise Dupuis, Anne Charlotte d'Ursel, Ahmed El Khannouss, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Hamza Fassi-Fihri, Didier Gosuin, Anne Herscovici, Jamal Ikazban, Cécile Jodogne, Zakia Khattabi, Emir Kir, Marion Lemesre, Vincent Lurquin, Bertin Mampaka Mankamba, Alain Maron, Pierre Migisha, Isabelle Molenberg, Jacques Morel, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Martine Payfa, Caroline Persoons, Yaron Pesztat, Charles Picqué, Arnaud Pinxteren, Philippe Pivin, Magali Plovie, Olivia P'tito, Joël Riguelle, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Fatoumata Sidibé, Viviane Teitelbaum, Eric Tomas, Barbara Trachte et Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membres du gouvernement présents à la séance : Christos Doukeridis, Rudi Vervoort, Evelyne Huytebroeck et Rachid Madrane.

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

Lundi 17 juin 2013

Projet de décret relatif à la gouvernance et à la transparence dans l'exécution des mandats publics [88 (2012-2013) n° 1]

Divers

Présents: M. Philippe Close, M. Emmanuel De Bock, M. Serge de Patoul, Mme Caroline Désir (supplée M. Emir Kir), M. Hamza Fassi-Fihri (président), Mme Anne Herscovici, M. Vincent Lurquin, M. Philippe Pivin, Mme Olivia P'tito (remplace Mme Anne Sylvie Mouzon), M. Eric Tomas, Mme Barbara Trachte (supplée M. Aziz Albishari) et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

p.m.

Commission des Affaires sociales

Mardi 18 juin 2013

Projet de décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale [84 (2012-2013) n° 1]

Proposition de décret portant création d'un contrat bruxellois d'intégration et de participation, déposée par Mme Françoise Schepmans, M. Philippe Pivin, M. Serge de Patoul et Mme Gisèle Mandaila [38 (2010-2011) n° 1]

Projet de décret visant au soutien de l'accueil de l'enfance [87 (2012-2013) n° 1]

Présents: M. Mohamed Azzouzi, Mme Dominique Braeckman, Mme Michèle Carthé, M. Serge de Patoul (remplace Mme Fatoumata Sidibé), Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, Mme Marion Lemesre, M. Alain Maron, M. Ahmed Mouhssin, Mme Mahinur Ozdemir (présidente) et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Commission de la Santé

Mercredi 19 juin 2013

Auditions dans le cadre de la thématique de la réduction des risques liés à l'usage de drogues

Présents: Mme Sfia Bouarfa, M. Bea Diallo (président), Mme Anne Charlotte d'Ursel (supplée M. Jacques Brotchi), Mme Anne Herscovici, M. Pierre Migisha, M. Jacques Morel, Mme Magali Plovie et Mme Olivia P'tito.

Commission spéciale du Budget et du compte

p.m.

Commission de coopération avec d'autres parlements

p.m.

Commission spéciale du Règlement

p.m.

Commission de contrôle

p.m.

Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

p.m.

ANNEXE 2

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 6 juin 2013 par lequel la Cour dit pour droit :
 1. l'article 87, 1°, de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ne viole pas les articles 12 et 14 de la Constitution, combinés avec l'article 7.1 de la Convention européenne des droits de l'homme,
 2. l'article 87, 8°, de la même loi, combiné avec les articles 22, 1° et 4°, et 23 de la même loi, ne viole par les articles 12 et 14 de la Constitution, combinés avec l'article 7.1 de la Convention européenne des droits de l'homme,
 3. renvoie les troisième et quatrième questions à la juridiction *a quo* (77/2013) ;
- l'arrêt du 6 juin 2013 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 63, § 3, des lois relatives à la police de circulation routière, coordonnées par l'arrêté royal du 16 mars 1968, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (78/2013) ;
- l'arrêt du 6 juin 2013 par lequel la Cour dit pour droit que la question préjudicielle concernant l'article 4 de la loi du 21 juin 1985 relative aux conditions techniques auxquelles doivent répondre tout véhicule de transport par terre, ses éléments, ainsi que les accessoires de sécurité, posée par le Tribunal de police de Termonde, ne relève pas de la compétence de la Cour (79/2013) ;
- l'arrêt du 6 juin 2013 par lequel la Cour dit pour droit :
 1. en ce qu'il fixe le montant du droit de condamnation à 3% du montant cumulé, en principal, des condamnations prononcées, l'article 142 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution,
 2. en ce qu'il impose le paiement du droit de condamnation à la suite d'une condamnation conditionnelle pour laquelle il ressort d'une décision judiciaire que la condition ne s'est pas accomplie, ce qui aboutit au même résultat que celui du rejet de la demande, l'article 142 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe viole les articles 10 et 11 de la Constitution (80/2013) ;
- l'arrêt du 6 juin 2013 par lequel la Cour décide que le recours en annulation dirigé contre les articles 85 et 88 de la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses sera rayé du rôle si aucun recours en annulation des articles 2 et 3, 1°, de la loi du 13 décembre 2012 portant diverses dispositions modificatives relatives aux pensions du secteur public n'est introduit avant le 22 juin 2013 ou si, pareil recours étant introduit, il était rejeté par la Cour (81/2013) ;
- l'arrêt du 13 juin 2013 par lequel la Cour
 1. décide que le recours en annulation, en ce qu'il est dirigé contre l'article 33 de la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses, sera rayé du rôle si aucun recours en annulation de l'article 88 de la loi-programme du 27 décembre 2012 n'est introduit dans le délai légal ou si un tel recours, à le supposer introduit, était rejeté par la Cour,
 2. réserve à statuer sur le recours en annulation en ce qu'il est dirigé contre les articles 62 à 64 de la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses, en attendant la réponse de la Cour de justice de l'Union européenne à la question préjudicielle posée par la Cour dans l'arrêt n° 68/2013 du 16 mai 2013,
 3. rejette le recours pour le surplus (82/2013) ;
- l'arrêt du 13 juin 2013 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 39 de la loi du 28 décembre 2011 portant les dispositions diverses et de l'article 143 de la loi-programme (I) du 29 mars 2012, introduits par E.V. et par la sprl « Selens Motors » (83/2013) ;
- l'arrêt du 13 juin 2013 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 39/73, § 2, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (84/2013) ;
- l'arrêt du 13 juin 2013 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 124 de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006 ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (85/2013) ;
- l'arrêt du 13 juin 2013 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 2 du décret de la Région flamande du 16 mars 2012 portant reprise du Service des taxes de circulation, introduit par la SA « Bouwen Coördinatiebureau D&V » et autres (87/2013) ;
- l'arrêt du 13 juin 2013 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 7, alinéa 8, de l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus ou non en combinaison avec l'article 1er du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 14 de ladite Convention (89/2013) ;
- l'arrêt du 13 juin 2013 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 2, 2°, du décret de la Région wallonne du 10 décembre 2009 d'équité fiscale et d'efficacité environnementale pour le parc automobile et les maisons passives ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (90/2013) ;
- l'arrêt du 13 juin 2013 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 55, alinéa 3, de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement viole les règles établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour déterminer les compétences respectives de l'Etat, des communautés et des régions (91/2013) ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 13*bis* de la nouvelle loi communale, inséré par l'article 10/1 de la loi du 9 août 1988 « portant modification de la loi communale, de la loi électorale communale, de la loi organique des centres publics d'aide sociale, de la loi

C.R. N° 52 (2012-2013)

provinciale, du Code électoral, de la loi organique des élections provinciales et de la loi organisant l'élection simultanée pour les chambres législatives et les conseils provinciaux », lui-même inséré par l'article 4 de la loi spéciale du 19 juillet 2012 « portant modification de la loi du 9 août 1988 portant modification de la loi communale, de la loi électorale communale, de la loi organique des centres publics d'aide sociale, de la loi provinciale, du Code électoral, de la loi organique des élections provinciales et de la loi organisant l'élection simultanée pour les chambres législatives et les conseils provinciaux (dite « de participation communautaire ») et de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, concernant la nomination des bourgmestres des communes périphériques » et

relatives à l'article 7 de la loi spéciale du 19 juillet 2012 précitée, posées par le Conseil d'Etat ;

- la question préjudicielle relative à l'article 12 de la section *2bis* (« Des règles particulières aux baux commerciaux ») du livre III, titre VIII, chapitre II, du Code civil, posée par le Tribunal de première instance de Malines ;
- la question préjudicielle concernant l'article 101 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, posée par la Cour du travail d'Anvers ;
- la question préjudicielle relative à l'article 324*ter*, § 1er, du Code pénal, posée par la chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Gand.

